

8695795

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/03/2023
Retour Préfecture : 21/03/2023



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 2 février 2023

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 2 février 2023

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - INSTALLATION DE CONSEILLERS METROPOLITAINS.	4
3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.	5
4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	5
4.1 - ÉTAT DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL METROPOLITAIN. ANNEE 2022.....	8
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.....	9
6 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. 10	
7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE D'AMIENS	
METROPOLE. ANNEE 2022.....	13
8 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE. EXERCICE 2023.	17
9 - CEREMONIE DES VŒUX 2023 DU MAIRE D'AMIENS ET DU PRESIDENT D'AMIENS METROPOLE.	
PARTENARIAT AVEC LES ECOLES HOTELIERES DU LYCEE DE LA HOTOIE ET DU LYCEE SAINT-	
MARTIN. CONVENTIONS.....	36
11 - ASSOCIATION CAP VERT AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2023.	36
10 - AMIENS AERO MODELES CLUB. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. AVENANT N°1.....	37
12 - COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU. SUBVENTION. ANNEE 2023.	
.....	37
13 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE GESTION DES ACTIFS ET D'APPUI A LA MOBILITE HAUTS-	
DE-FRANCE. CREATION.	37
14 - PERMISSIONS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE. REVISION DES TARIFS.	
.....	41
15 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. CONVENTION.	41
16 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. EXPLOITATION DE RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE	
L'AGGLOMERATION AMIENOISE. RAPPORTS ANNUELS. ANNEES 2019, 2020 ET 2021.	41
17 - PLAN VELO. AXE BEAUVILLE. TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT	
ENTRE AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	44
18 - ENTREPRISE DAW FRANCE. AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET MATERIEL ET A LA	
CREATION DE 15 EMPLOIS. DEMANDE DE SUBVENTION. CONVENTION.....	45
19 - GESTION ET ANIMATION DES PEPINIERS D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE. PARTENARIAT	
2023 - 2026 AVEC LA CCI AMIENS PICARDIE. CONVENTION.	47
20 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. SOUTIEN AUX BOURSES DOCTORALES. ANNEES	
2019 A 2022. AVENANTS. ANNEE 2023. CONVENTION.	48
21 - SEMOP AMIENS ENERGIES. RESEAU DE CHALEUR URBAIN. IMPLANTATION DE CENTRALES	
DE PRODUCTION DE CHALEUR. AMBONNE ET COLISEUM. CONVENTIONS RECTIFICATIVES	
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.	49
22 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RESTAURATION DU PARC ZOOLOGIQUE. SAS PAVILLON	
& Co. RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2021.....	49

23 - AMIENS. YEUX DE LA VILLE. MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS METROPOLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE. CONVENTION.	50
24 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. REGLEMENT INTERIEUR. MISE A JOUR.	50
25 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. DONS DE DOCUMENTS DESHERBES DES COLLECTIONS.	51
26 - MUSEES D'AMIENS. CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. DEPOT DE PIECES D'OR GAULOISES. CONVENTION.	51
27 - ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN. PARTICIPATION FINANCIERE. ANNEE 2023. CONVENTION.	51
28 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. AVENANT N°4.	52
29 - CLUBS DE HAUT NIVEAU ET DE NIVEAU INTERMEDIAIRE. AMATEURS ET PROFESSIONNELS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. CONVENTIONS.	56
30 - CLUBS SPORTIFS AMATEURS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. CONVENTIONS.	58
31 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSITOIRE 2020-2021. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.	58
32 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2022-2026. AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DSP. TARIFS 2023.	59
33 - QUESTION ORALE.	60

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 96

QUORUM : 49

LA SEANCE A ETE PRESIDEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT : ALAIN GEST

Ont assisté à la séance : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, M. DÈCLE, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mmes RODINGER, BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mmes BEN MOKHTAR, DEVAUX, HAMADI, CLECH, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, MM. THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, MM. DÉCAVÉ, BAÏS, DESCHAMPS, Mmes VAGNIEZ, BELLINA, M. MELNISANCOT, Mme BOCHÉ, M. DEBART, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, BARDET, ABET, Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. TONNELIER, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, M. EVRARD, Mme ZOUINI (siège pour la commune de Sains-en-Amiénois), M. FIN, Mme DUVIVIER, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, MM. LELEU, JEUNIAUX.

Mouvements arrivées : Mme ROSE-TÉTU est arrivée à 18H16 (point n°4), M. DUMEIGE est arrivé à 18H30 (point n°4), M. STENGEL est arrivé à 18H37 (point n°6), M. DÉCAVÉ (pouvoir à Mme BECKER) est arrivé à 18H56 (point n°7), M. JARDÉ est arrivé à 19h21 (point n°8), Mme BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) est arrivée à 20H27 (point n°10).

Mouvements départs : Mme DELÉTRÉ (pouvoir à M. SAVREUX) s'est absentée de la séance de 19H05 (point n°8) à 20H35 (point n°13) puis a quitté la séance à 21H46 (point n°32), M. BAÏS a quitté la séance à 21H30 (point n°28), Mme ZOUINI a quitté la séance à 21H36 (point n°29), Mme SAVARIEGO a quitté la séance à 21h42 (point n°29), M. VIGNOLLE a quitté la séance à 21H45 (point n°30).

La séance est ouverte à 18h08.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. Ismaël BARA	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. François DECAVÉ
Mme Émilie THÉROUIN	donne pouvoir à	M. Fabien VOULMINOT
M. Hubert DE JENLIS	donne pouvoir à	Mme Valérie DEVAUX
M. Claude VITRY	donne pouvoir à	M. Joseph DEBART
Mme Ingrid GUFFROY	excusée	
M. Thomas DOREZ	donne pouvoir à	M. Bruno BIENAIMÉ
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Jean-Christophe LORIC	donne pouvoir à	Mme Isabelle SAVARIEGO
M. Jonathan SANGLARD	donne pouvoir à	Mme Audrey BOCHÉ
Mme Marie-Laure DERIVERY	Excusée	
Mme Julia BELLINA	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Marie-Christine ZOUINI	siège pour la commune	de Sains-en-Amiénois

M. GEST : Y a-t-il d'autres pouvoirs dans la salle ? Non.

On fait tout ici, y compris des annonces pour ceux qui auraient éventuellement égaré sur les bureaux un très bel iPad que je ne me suis pas encore approprié mais je ne sais pas, c'est plutôt des gens qui devaient siéger à l'ADUGA, avec une très belle photo de chien en première page, ce qui évidemment ne me permet pas d'identifier le propriétaire de l'iPad. Voilà. Bon. C'est Apple, qu'on se le dise. Carole va... Bien.

DONT ACTE

2 - INSTALLATION DE CONSEILLERS METROPOLITAINS.

M. GEST : Le conseil municipal de la commune de Vers-sur-Selle, lors de sa réunion du 13 décembre 2022, a élu son nouveau Maire qui représentera la commune au sein de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

Comme vous le savez, puisqu'il a assuré l'intérim déjà lors de notre conseil de décembre, c'est Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX qui siégera parmi nous en qualité de conseiller métropolitain titulaire.

Monsieur Bruno POURNY représentera quant à lui la commune en qualité de conseiller métropolitain suppléant.

Nous leur souhaitons à tous les deux la bienvenue et en tout cas je réitère mes félicitations à Monsieur JEUNIAUX pour son élection à la place de Maire.

Et je les déclare tous les deux installés dans leur fonction de conseiller communautaire.

DONT ACTE

3 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GEST : J'ai vu que Monsieur Thomas LHERMITTE était présent. Il est donc, sous vos acclamations, désigné secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas le procès-verbal de la séance de décembre à approuver. Suite à un problème technique, il n'a pas pu être rédigé dans les délais habituels. Il sera donc soumis à votre approbation lors de la prochaine séance. Je m'associe au secrétariat concerné pour vous présenter nos excuses.

Je vous informe que j'ai reçu une question orale que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 16 mars 2023, à 18 heures, ici-même.

Et je voulais vous parler de deux sujets, l'un qui est très récent en termes d'information et puis l'autre qui correspond à une demande qui avait été formulée s'agissant des déplacements au Maroc et au Cap-Vert.

Alors, le sujet que je voulais évoquer, c'est que nous avons eu, hier ou avant-hier, je ne sais plus, avant-hier, une réunion du comité de pilotage stratégique de Roissy-Picardie, autrement dit la ligne TGV. Nous n'avons pas eu de réunion depuis le mois de juillet, enfin plus exactement même avant cela puisque la réunion de juillet a été annulée et elle avait été annulée parce que nous avons appris, d'une part, une augmentation substantielle du coût du projet, et par ailleurs, pour justement assumer cette augmentation, l'État avait sollicité l'Union européenne pour financer une partie ou tout ou partie de ce surplus et l'Union européenne a répondu défavorablement, ce qui fait que depuis ce temps-là, les services de l'État, notamment le Préfet de région, avec ceux qui ont en charge techniquement le dossier de Roissy-Picardie, ont multiplié les investigations pour arriver à trouver une solution.

Je voulais vous donner les informations qui sont en ma possession.

Tout d'abord, il est exact que nous avons signé une convention qui a d'ailleurs été votée par le conseil d'Amiens Métropole en son temps, c'était en 2017, qui prévoyait que le coût global de Picardie-Roissy s'établissait à hauteur de, je dis de mémoire et en gros, 350 millions d'euros. Ces 350 millions d'euros faisaient l'objet d'un plan de financement réparti entre l'État d'une part, la Région pour une grande part également, et l'ensemble des collectivités concernées, à savoir pour la Somme, Amiens Métropole et le Conseil départemental ; pour l'Oise, le Conseil départemental et les communes de Compiègne, Chantilly, Creil... non, pas Beauvais, Clermont qui sont concernées par la desserte.

Cette convention, j'ai appris en vérité mardi qu'elle devait faire déjà l'objet d'une réévaluation parce qu'elle était basée sur des études de 2010. Il va de soi qu'entre 2010 et 2017, un certain nombre de choses avait changé : les réglementations changent, les obligations changent, sans compter l'inflation, qui à l'époque était faible mais qui a existé quand même tous les ans.

Donc, j'ai eu l'occasion de dire que j'ai été extrêmement perplexe devant ce choix qui ne nous avait pas été vraiment précisé, en tout cas je n'en ai pas mémoire, à l'époque, et qui fait que nous avons déjà su en cours de route qu'il y aurait une réactualisation de ce coût global qui nous amenait, je vous le rappelle, à participer à hauteur de 2 %, ce qui représentait de l'ordre de 6 millions d'euros. Là, il s'agit d'une augmentation globale de 150 millions d'euros.

Les 150 millions d'euros sont liés à, d'une part, des modifications, effectivement des obligations nouvelles touchant souvent à des problématiques d'environnement ou autres, et puis par ailleurs à des ajouts, comme par exemple la passerelle de Survilliers qui sert, je dois dire, non seulement bien sûr à faire traverser les passagers à cet endroit-là, mais qui était aussi un élément de discussion avec le Val d'Oise qui, vous le savez, n'était pas un chaud partisan de ce dossier Roissy-Picardie.

Toujours est-il que l'État, confronté à cette augmentation globale – sur laquelle je ne veux pas ergoter mais que je trouve tout à fait considérable – a décidé de solliciter l'Europe sur la totalité de cette somme, et je vous l'ai dit : l'Europe a apporté un refus. Depuis ce temps-là, l'État a décidé d'en prendre une très large partie à sa charge et de demander de nouveau à l'Europe, qui décidera d'ici le mois de juin, à prendre en compte environ 80 millions d'euros. J'arrondis volontairement les chiffres mais je suis bien sûr dans les ordres d'idées. On me disait, par exemple, qu'il y avait des changements de programme dus à des problématiques de nouvelles technologies. Il y a un million de mètres cubes de terre à traiter et le traitement maintenant est différent de celui qui était prévu à l'origine. Bon.

Donc, nous sommes confrontés à une situation qui sera la suivante : soit l'Europe décide d'apporter son aide en totalité ou partiellement, et dans ce cas-là il y aura une nouvelle demande pour que les partenaires qui se sont mis d'accord sur une règle de financement il y a maintenant donc 6 ans, soient appelés à nouveau dans les mêmes proportions. Soit l'Europe participera en partie, donc là je ne peux pas dire exactement ce qui se passera. Et soit l'Europe prendra tout en charge et dans ce cas-là le problème sera réglé, d'une part, par l'État sur l'autre partie du financement nécessaire et par l'Europe et donc nous en resterons à simplement la somme de départ actualisée, c'est-à-dire de l'ordre pour nous d'un peu plus de 7 millions d'euros au lieu des 6 que nous avons eu au départ à assumer. Ça, c'est l'aspect désagréable de la réunion prévue il y a deux jours.

En revanche, l'aspect beaucoup plus agréable, c'est que je peux déjà vous indiquer que des travaux seront commencés et visibles dès le printemps de cette année et que le gros des travaux commencera en janvier 2024 pour être achevé fin d'année 2025, comme cela était prévu et exigé par le Président de la République. Il se trouve que la SNCF, qui était représentée bien sûr à la réunion, a indiqué qu'elle faisait en sorte de mettre toute sa sagacité et son action pour tenir ces délais et que pour l'instant il n'y avait eu aucun retard de pris s'agissant du calendrier.

Donc, nous en sommes là. Ça demeure la bonne nouvelle de cette réunion. La moins bonne nouvelle, c'est qu'on verra au mois de juin à faire en sorte de se voir proposer une nouvelle solution financière qui dépendra, comme je vous l'ai indiqué, du niveau d'intervention de l'Europe. Voilà ce que je pouvais vous indiquer pour vous résumer le contenu de cette réunion.

Je peux être, d'une part, satisfait du fait que le projet n'est pas remis en cause et qu'il est même maintenu, y compris dans le calendrier. Maintenant, je ne vous cache pas que si on devait financer la totalité du surplus, c'est-à-dire si l'Europe n'intervient pas, ça nous conduirait à une participation de 9 450 000 €, c'est-à-dire 3,5 millions de plus que ce qui était prévu en 2017, sauf à ce que l'on

dise bien sûr qu'on ne souhaite pas le faire et donc on renonce au projet. Voilà ce que je pouvais vous dire. Je tenais à vous donner ces informations très directement, très clairement.

Je suis, je dois le dire et je l'ai fait remarquer d'ailleurs en cours de réunion, assez estomaqué qu'on nous ait fait signer à un moment donné un projet sur des bases qui déjà étaient un peu viciées, si l'on peut dire, et j'ai indiqué que si tous les projets qu'ici nous programmions avaient des augmentations de 50 %, on n'en mènerait pas beaucoup au bout donc, mais c'est ainsi.

Nous avons besoin de cet élément d'attractivité qu'est le barreau TGV Roissy-Picardie qui, je vous le rappelle, permettra d'avoir en gare d'Amiens un départ TGV non seulement pour les destinations de Marseille et Strasbourg dans un premier temps, mais également évidemment des liaisons TER qui nous mettront en relation avec Roissy, autrement dit toutes les destinations TGV de France et d'Europe, ainsi que l'aéroport de Roissy avec tous les emplois induits que cela comporte, ce qui fait qu'aujourd'hui un certain nombre d'habitants de notre agglomération, mais au-delà bien évidemment, bénéficient de ces emplois. Voilà l'information que je souhaitais vous donner aujourd'hui.

Deuxième élément d'information qui n'a aucun rapport : vous savez que nous avons une politique de coopération internationale avec deux régions du monde. L'une avec la communauté, enfin l'équivalent d'une communauté d'agglomération du Cap-Vert, Santa Catarina, qui est située dans l'île de Santiago, c'est-à-dire l'île principale où est située la capitale du Cap-Vert qui s'appelle Praia. Et puis, nous avons par ailleurs une coopération avec le secteur de Driouch et Nador, le Rif au sein du Maroc, dont sont issus la quasi-totalité de nos compatriotes français ou d'origine marocaine qui habitent dans Amiens, dans sa métropole et dans les environs immédiats et qui sont tous issus ou quasiment tous, à part le directeur général adjoint, issus de cette région du Maroc.

Je dois dire que dans les deux cas, j'ai donc pu me rendre sur place, au Maroc, il y a de cela deux mois et demi, et il y a une dizaine de jours au Cap-Vert, pour vérifier que ce que nous mettons en place avec la collaboration, dans les deux cas, d'une association locale, une qui s'occupe du Cap-Vert et une qui s'occupe du Maroc, et de collaboration d'associations sur place aussi, mais bien sûr en collaboration avec les élus du secteur, nous avons mis en place des programmes qui, je crois, sont particulièrement utiles aux populations de régions quand même encore déshéritées, même au Maroc, et très déshéritées comme au Cap-Vert.

Aujourd'hui, le Cap-Vert a 80 % de sa population qui voit ses maisons disposer de l'eau. Alors quand je parle de disposer de l'eau, c'est un robinet d'eau qui arrive dans la maison ; ce n'est pas les circuits d'eau qu'on peut connaître chez nous. Mais c'est déjà un plus considérable quand vous pensez que jusqu'à ce que cela arrive, ce sont les femmes qui, jusqu'à présent, parcouraient des kilomètres le matin en portant sur leur tête des bassines d'eau pour alimenter le foyer. Ça leur prenait trois quarts d'heure à chaque fois au minimum. Et que des enfants, avec qui nous avons discuté avec Éric MAQUET qui m'accompagnait sur ce voyage, allaient au lever du soleil chercher de l'eau avant même d'aller à l'école.

Et donc, je crois que ce que nous faisons là-bas avec des moyens modestes, modestes... Je vous rappelle les subventions que nous accordons : c'est 14 000 € par an. Nous avons réussi à faire qu'il y ait un effet de levier qui amène des aides très conséquentes. Cette fois-ci, au Cap-Vert, nous avons un plan qui nous permet, avec l'Agence Française de Développement, de déclencher 450 000 € d'aide et à quoi s'ajoute l'Agence de l'eau Artois Picardie et l'ensemble du programme fait 600 000 €. 600 000 € au Cap-Vert, c'est beaucoup de maisons alimentées en eau. Et donc, nous faisons par ailleurs d'autres interventions car les besoins sont immenses.

Dans le domaine scolaire, il y a des containers qui sont partis ici alimentés par des produits réformés des écoles de l'agglomération. Nous avons une aide dans le domaine de la santé, je ne sais pas si Olivier JARDÉ est là ce soir, mais je tiens à lui rendre hommage parce qu'il est allé déjà à plusieurs reprises opérer au Cap-Vert et il sera présent fin août/début septembre avec trois collègues, dont le Docteur ABET qui est dans la salle. Ils seront quatre dans des spécialités différentes à rendre visite et aider l'hôpital de Santa Catarina qui en a bien besoin.

Ce sont, je le répète, des moyens modestes que nous mettons en œuvre dans un domaine qui n'est pas une compétence obligatoire, bien au contraire. Mais je peux vous dire qu'au Cap-Vert il y a peu de collectivités qui font ce que l'on fait. Il y a des pays, le Japon, le Luxembourg, un peu la Chine, très peu la France. Je dois dire qu'ils étaient très heureux qu'on leur amène à nouveau l'Agence Française de Développement qui n'était pas intervenue dans le pays depuis un moment. Mais on peut être fiers de cela parce qu'on fait œuvre utile et on vient en aide à des populations qui sont vraiment dans le besoin.

J'ajoute qu'au Maroc c'est à peu près les mêmes politiques : eau, assainissement, déchets parce qu'effectivement il y a encore de très mauvaises habitudes, sur le plan des déchets notamment. On voit beaucoup de déchets un peu partout par terre autour des maisons et donc évidemment c'est une problématique majeure, surtout comme quand au Maroc on a un énorme projet touristique, très beau d'ailleurs, que l'on a complètement réhabilité la lagune qui est devant Nador, construit un très bel hôtel 5 étoiles, un golf, un autre hôtel 4 étoiles pour accueillir des touristes. Il faut éviter dans le même temps, bien sûr, de continuer à jeter les ordures ménagères un peu n'importe comment, y compris dans la mer.

Donc, le travail que l'on fait là-bas est œuvre utile et je tenais à vous dire qu'il se passe tout à fait correctement, j'allais dire encore plus d'ailleurs au Cap-Vert qu'au Maroc. On a fait en sorte de revivifier la volonté des élus locaux du Maroc par rapport à ceux du Cap-Vert qui sont totalement mobilisés et qui font un travail considérable pour faire progresser leur pays qui a indéniablement un avenir devant lui dès lors que, sur le plan touristique, il saura exploiter les paysages exceptionnels qu'il comporte et qui attirent déjà actuellement 80 000 Français par an. Un chiffre non négligeable, ce qui m'a moi-même étonné, mais qui est véritablement significatif.

Voilà, je voulais simplement vous dire ça.

Je suis bien sûr à votre disposition pour vous donner davantage d'éléments, mais je crois qu'on peut raisonnablement être fiers de ce qu'on fait là-bas, dans les deux pays que j'ai cités.

Voilà les informations que je pouvais vous donner en cette occasion.

DONT ACTE

4.1 - ÉTAT DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL METROPOLITAIN. ANNEE 2022.

M. GEST : Le code général des collectivités territoriales prévoit que, chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein.

Un état de ces indemnités pour l'année 2022 vous a donc été transmis et il convient que nous en prenions acte.

Voilà. C'est l'ensemble de la publication des indemnités perçues par les uns et par les autres et en interne et dans le cadre de fonctions qu'ils exercent notamment, notamment mais pas que, mais notamment en raison des décisions qui ont été prises des délégations qui leur ont été données pour siéger dans d'autres organismes.

Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. J'ai constaté dans cette délibération que désormais des indemnités étaient créées pour le Pôle Métropolitain. Je crois que c'est une nouveauté. Auparavant, je n'avais pas mémoire que les élus du Pôle Métropolitain percevaient des indemnités. Alors s'il faut contribuer au développement, au travail du Pôle Métropolitain, très bien ! Mais peut-on avoir en contrepartie un état des travaux réalisés par le Pôle ? J'ai du mal à percevoir comment le Pôle travaille, quels sont les apports, quelles sont les conclusions, comment notre territoire avance. Ça, c'est la première question.

Et la deuxième : j'ai du mal aussi à savoir comment se tiennent des débats, les débats s'ils ont lieu, si les élus qui y participent, viennent, font des apports, si les votes sont réalisés ou si les quorums ne sont pas atteints pour que les délibérations se tiennent. Voilà. Je n'ai pas d'informations là-dessus. Je pense que ce serait certainement intéressant d'en avoir, si vous voulez bien, Monsieur le Président.

M. GEST : Alors, le Pôle Métropolitain est un organisme auquel nous participons mais dont nous ne régissons pas ici les règles internes, si ce n'est à travers le vote de nos représentants sur les dossiers qui sont présentés et qui touchent, vous le savez, principalement au SCOT, au PCAET, au tourisme et à d'autres actions et au fonctionnement du conseil de développement qui a été mis sur pied il y a d'ailleurs officiellement 2 jours. Des indemnités ont été décidées au niveau du Pôle Métropolitain après les élections de 2020 et bon voilà. Moi, je n'ai pas de commentaire à faire là-dessus.

En revanche, en ce qui vous concerne, l'information, ce que je vous propose c'est qu'à un conseil, avec l'autorisation du Président RIFFLART, qu'à un conseil où nous ayons un ordre du jour qui ne soit pas trop chargé, style pas celui de mars parce qu'il y a le budget mais à un autre, que Pascal RIFFLART puisse vous faire un commentaire sur ce qui est fait, sur l'avancée du SCOT, par exemple, qui est un élément extrêmement important pour tout le monde et qui se traite exclusivement à ce niveau-là. Et quant au PCAET, il est très avancé et c'est aussi à ce niveau-là qu'il a été traité. Pour le reste, je n'ai pas de commentaire particulier à faire. Voilà ce que je vous propose.

Donc, nous étions sur les indemnités. Il faut en prendre acte. Pas d'autre(s) question(s), d'autre(s) remarque(s) ? D'accord.

DONT ACTE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 8 décembre 2022 et le 18 janvier 2023.

Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ? Je n'en vois pas. On peut considérer que donc ce compte rendu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

DONT ACTE

6 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

MME FOURE : Donc, en application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et préalablement à la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2023, je vous propose de prendre connaissance du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi pour la ville d'Amiens et Amiens Métropole.

Je vous rappelle d'ailleurs que la gestion unifiée des agents de la ville d'Amiens et de la communauté d'agglomération implique la présentation aux assemblées délibérantes d'un rapport commun pour les deux collectivités. Donc, que les membres de notre assemblée qui siègent au conseil municipal d'Amiens ne soient pas étonnés que le rapport qui est présenté ce soir soit absolument identique à celui qui a été présenté la semaine dernière.

Donc, ce rapport comporte deux parties, et vous voyez défiler au fur et à mesure les différentes slides de ce rapport. Donc, ce rapport comporte deux parties.

La première partie concerne l'état des lieux et les actions conduites au titre des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Et puis, la seconde concerne le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Et donc à l'échelle de la ville d'Amiens, c'est Nedjma BEN MOKHTAR qui suit cette démarche puisqu'elle a une délégation spécifique à l'égalité femmes/hommes et à d'autres aspects.

Et donc, vous voyez la photographie des effectifs, donc en interne cette fois de notre ville et... de notre métropole, pardon. Excusez-moi pour le lapsus. Donc, vous constatez qu'il y a une égalité à peu près stricte entre les femmes et les hommes au sein de notre collectivité ; et également quand on repère les choses suivant les catégories d'agents, on constate qu'également on a une assez grande égalité entre les femmes et les hommes.

Donc, globalement, on peut constater des différences de montants de rémunérations entre les femmes et les hommes, montants de rémunérations qui sont souvent liés à des carrières... comment dirais-je... suspendues par les femmes pendant une période où elles exercent des activités auprès de leurs enfants. Donc, elles interrompent, enfin plus souvent que les hommes, leur carrière professionnelle, ce qui explique cette différence de rémunération.

Voilà en gros ce qu'on peut dire, mais le document vous a été communiqué. Donc, je suis à votre disposition si vous souhaitez des éléments plus précis et si vous voulez qu'on en débattenne de manière plus détaillée ici. Mais en gros, donc on peut constater que notre collectivité est dans une bonne dynamique d'égalité, même s'il y a encore des progrès à faire évidemment.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui. Je vous en prie, Madame.

MME BECKER : Oui. Bonsoir à toutes et à tous.

Alors, aujourd'hui, vous nous présentez le rapport de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et ce qui frappe dans ce rapport, c'est la pyramide des âges qui est élevée avec 45-60 ans et très peu de jeunes de moins de 34 ans.

Alors, on sait bien que concilier la vie professionnelle et la vie personnelle n'implique pas la même organisation du temps de travail et pour un recrutement dynamique, on pourrait se demander ce qui est fait ou ce qui pourrait être mis en place pour favoriser justement l'accueil des enfants des jeunes parents.

86,57 % du recours au temps partiel est fait par les femmes. Alors, c'est rarement un choix qui est fait, même si j'ai entendu en commission que c'était un choix de la part des femmes. Ça ne l'est pas.

Concernant les places en crèches municipales, est-ce qu'il y a des places pour les agents qui en ont besoin ?

Quelles autres actions sociales, par exemple une aide financière, pourraient être mises en place et pourraient ainsi combiner la vie professionnelle et la vie personnelle ?

Il y a une question également : pour quelle raison les femmes et les hommes de 25-29 ans et moins sont quasi tous des contractuels ? Est-ce qu'ils ont les mêmes droits et les mêmes aides que les titulaires ?

Ensuite, vu la moyenne d'âge à plus de 48 ans et le nombre des travailleuses (162 en catégorie C, soit plus de 51 %) en situation de handicap, est-ce qu'un plan d'action est prévu en lien avec la médecine de prévention ? Et est-ce qu'une procédure pour le reclassement existe ? Et si oui, quelle est-elle ?

Le dispositif de signalement et de traitement des violences sexistes et sexuelles, les dispositifs ne sont pas cités dans le document et cela nous interroge.

Et puis, pour terminer, puisque vous êtes friands de labels, vous pourriez vous rapprocher de l'AFNOR afin d'obtenir la certification du label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Alors, ce label engagerait la collectivité au quotidien à respecter l'égalité entre les hommes et les femmes dans la gestion des ressources humaines et attesterait du respect de l'égalité des droits entre les agents femmes et les agents hommes.

Je vous remercie.

M. GEST : On va essayer, Madame, de vous donner réponse à vos différentes questions que, je suppose, vous avez posées en commission déjà, non ? Non ! C'est dommage. C'est un lieu propice pour ce genre de questions. Madame FOURÉ.

MME FOURE : Alors, je vais essayer de répondre point par point aux sujets que vous avez abordés.

Vous avez dit que l'âge moyen des femmes dans notre collectivité tournait autour de 47-48 ans. C'est exact. Mais c'est également l'âge moyen des hommes, donc il n'y a pas de différence. C'est la pyramide des âges du personnel de notre collectivité qui est ainsi faite et cela suppose évidemment que l'on anticipe après sur des départs à la retraite. Mais vous savez comme moi que

c'est difficile aujourd'hui d'anticiper sur les départs à la retraite dans la mesure où les agents ont un choix entre des âges de départ sensiblement différents. Auparavant, c'était à un âge fixe que chacun partait à la retraite. Aujourd'hui, chacun a un choix dans une certaine fourchette et par conséquent ça n'est pas toujours aisé d'anticiper. Donc, il n'y a pas de volonté d'avoir des agents d'un certain âge et de ne pas avoir de jeunes agents, et je réponds en même temps sur votre question sur les contractuels.

Il n'y a pas particulièrement de souci de recourir aux contractuels d'abord. Vous savez comme moi qu'on recourt aux contractuels quand il n'y a pas de filière particulière sur les métiers qui sont exercés par les agents.

En ce qui concerne le recours au temps partiel, moi, je fais comme vous le constat que le recours au temps partiel est un élément qui est plus féminin que masculin. Donc, si certains peuvent dire que c'est un choix, moi, je veux bien dire que c'est un choix, mais c'est un choix qui est dicté par des préoccupations prioritaires d'un certain nombre de femmes qui, en effet, font ce choix pour pouvoir se consacrer à l'éducation de leurs jeunes enfants. Alors, ce choix est-il totalement libre ? Je laisse à chacun le soin de l'interpréter, mais en tout cas, c'est un constat que nous pouvons faire et ça n'est en aucun cas une volonté de la collectivité de pousser des femmes à exercer à temps partiel ou pas. Il y a des métiers dans lesquels on va exercer à temps partiel. Par exemple, pour prendre quelques exemples mais qui sont plus ville effectivement que métropole, parce que le sujet est en fait beaucoup à ce niveau-là et vous n'étiez pas présente au conseil municipal la semaine dernière et vous avez sûrement une... je pense que vous n'étiez pas là au conseil municipal, mais vous aviez bien entendu une bonne raison, je ne mets pas du tout en cause votre absence évidemment. Je prends soin de le préciser. Mais donc, si je prends l'exemple du personnel qui garde les enfants, enfin qui surveille les enfants pendant la pause méridienne, effectivement ce sont des temps de travail qui sont forcément partiels, mais d'ailleurs ces fonctions sont exercées aussi bien par des hommes que par des femmes.

En ce qui concerne les crèches, il ne serait pas légal de favoriser les agents de notre collectivité et de proposer prioritairement aux agents de notre collectivité une place en crèche au détriment des autres habitants de notre ville. Et là encore, c'est un sujet ville, excusez-moi, mais comme vous avez soulevé la question, je vous y réponds. Donc, nos agents ont la possibilité d'avoir recours aux crèches comme aux assistantes maternelles de la ville de la même manière que les autres Amiénois.

Sur le handicap, nous avons le souci en effet d'anticiper sur les éventuelles maladies professionnelles. Ça n'est pas par hasard si nous cherchons à équiper correctement nos agents avec des matériels les plus performants possibles justement pour leur économiser des soucis musculo-squelettiques et donc nous allons évidemment poursuivre. Et bien entendu, c'est le pôle santé au travail et le service des ressources humaines qui veillent à ce que les agents qui, le cas échéant, auraient des soucis de santé, soient reclassés. J'en profite pour vous rappeler au passage que le taux de personnes en situation de handicap, enfin qui sont dans notre collectivité, ce taux est supérieur à ce qui est exigé par les textes puisque nous sommes à hauteur de 7 %, 8%, pardon, de personnes qui ont un handicap et je pense que c'est bien aussi que nous montrions l'exemple dans ce domaine-là.

Enfin, en ce qui concerne les dispositifs mis en place pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, je vous dirai d'abord qu'une adjointe au Maire d'Amiens a cette délégation et qu'elle l'occupe pleinement et qu'elle s'attache à mettre en place un certain nombre d'actions dans ce sens, à la fois en interne bien entendu mais aussi en externe pour l'ensemble des Amiénois et habitants d'Amiens Métropole, pourquoi pas bien entendu. Et bien sûr nous respectons les textes

en ce domaine et il y a donc les... comment on appelle ça... les personnes qui sont mises... qui sont là pour... Excusez-moi : les journées sont parfois un peu longues et c'est un peu compliqué. Pour veiller à ce qu'on puisse interpellier... Les déontologues, voilà, merci. Merci. Oui. Nous, on a mis en place, et c'est passé ici d'ailleurs il y a déjà quelque temps, des déontologues pour veiller à ce que des mesures soient prises et nous menons, le cas échéant aussi, des actions de formation d'un certain nombre de personnes, puisque j'avais d'ailleurs suggéré la semaine dernière, en conseil municipal, à un de nos collègues, de suivre cette formation de lutte contre les discriminations.

Voilà ce que je pouvais vous répondre.

M. GEST : Merci. La parole à Philippe THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, Madame la Vice-Présidente, je voudrais ajouter une chose tout de même. Il est vrai qu'on ne peut pas privilégier les agents d'Amiens Métropole pour accueillir leurs enfants dans les crèches municipales, mais vous pouvez créer une crèche d'entreprise ou interentreprise. Ça s'est déjà fait, je le rappelle, avec le Conseil régional à Amiens il y a quelques années. Et il est vrai qu'il y a quelques années, vous aviez tenu ce propos, je me souviens que c'était au début du premier mandat, qu'il y aurait des places réservées dans les crèches interentreprises pour les agents. Bien entendu ce moyen facilite. Il y a de plus en plus de femmes, et c'est très bien, qui ont des responsabilités avec des horaires atypiques. Quand on n'a pas ces modes d'accueil, c'est compliqué d'aller vers l'égalité hommes/femmes et donc c'est possible, Madame le Maire, Madame la Première Vice-Présidente, pardon, de créer une crèche interentreprise en relation. Il y en a trois à Amiens Sud, et au niveau de la législation c'est possible. Merci.

MME FOURE : Bien sûr, c'est possible, mais encore faut-il qu'il y ait un besoin avéré. Or, à ce jour, nous n'avons pas repéré de besoin en ce domaine. Nous sommes attentifs bien entendu à ce que les agents qui travaillent dans la collectivité puissent trouver des solutions adaptées à leur choix de garde d'enfant(s), que ce soit assistante maternelle ou que ce soit crèche. Toutes ne choisissent pas les crèches d'ailleurs. Mais pour autant, à ce jour, il n'y a pas de demande formalisée ni par nos agents en direct, ni d'ailleurs par nos organisations syndicales. C'est un sujet qui n'a jamais été abordé en CT, donc je pense que si le besoin se faisait sentir nul doute qu'on l'aurait déjà... on nous l'aurait déjà signalé.

M. GEST : Voilà. Y a-t-il d'autres observations ? Non. Donc, s'agissant de ce rapport, nous en prenons acte.

DONT ACTE

7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2022.

MME SAVARIEGO : Donc, puisque c'est devenu règlementaire depuis 2011, nous devons fournir un rapport annuel du développement durable. Donc, il s'agit en fait de mesurer les progrès et les efforts fournis par la collectivité. Il est bien sûr assez long et c'est pour ça que je vais vous proposer de faire un point sur six enjeux et réalisations importantes de cette année.

Donc, le premier, c'est la bonne qualité de l'air. C'est effectivement un sujet important puisque vous êtes tous au courant qu'il y aura... enfin qu'il y a une mise en place des ZFE et c'est vrai que la qualité de l'air est très, très importante et c'est très suivi par l'ATMO des Hauts-de-France. Nous

faisons en effet partie des rares agglomérations où la qualité de l'air est bonne. Les indicateurs majeurs nous le prouvent. Voilà.

Donc, le deuxième point, c'est le développement des compostages partagés dans les communes et les quartiers d'Amiens. Nous sommes aujourd'hui à huit composteurs. D'autres vont suivre dans les prochains mois et je vous rappelle à ce titre que l'association Les Recyclettes, qui sont sous contrat d'Amiens Métropole, est un... qui est, pardon, sous contrat d'Amiens Métropole, est à disposition des communes qui seraient intéressées par la mise en place de ces composteurs partagés.

La médiathèque d'Étouvie. Donc, je tiens effectivement à mettre à l'honneur cette réalisation qui est résolument écoresponsable et dans laquelle tout est mis en œuvre pour limiter la consommation d'énergie et l'impact carbone, y compris lors de la construction avec des matériaux recyclables et locaux.

Un quatrième point qui est la montée en charge de notre guichet unique de l'habitat, le guichet LAURE. Nous accompagnons en effet 1 000 ménages par an dans l'amélioration de leur logement. La métropole vient de signer le contrat d'accompagnement opérationnel qui mobilise une équipe de 10 personnes sur 4 ans pour aider les foyers tout au long de la réalisation de leur projet.

Nous avons ensuite les travaux de préservation de la ressource en eau tels que la réhabilitation du réservoir de Dury qui fait partie d'un programme plus large de renforcement des captages et de modernisation des réservoirs.

Enfin, la politique de mobilité. Par exemple, un aménagement cyclable exemplaire que nous venons d'inaugurer et qui mérite une place de choix dans cette rétrospective, celui de la rue René Onfray, Roger, pardon, Onfray et l'avenue du Général Leclerc à Rivery. Signalons également la voie verte de 2,5 kilomètres entre Poulainville et Amiens.

Et c'est sans compter les projets en cours en matière de biodiversité, d'énergies renouvelables et de santé qui me permettent de vous donner rendez-vous en 2024.

M. GEST : Merci, ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci pour cette présentation, chère collègue.

Le développement durable, c'est un petit peu comme la température : il y a la température annoncée, la température réelle et la température ressentie. On a eu une température annoncée qui peut se rapprocher de la température réelle mais en termes de température ressentie, comment estimez-vous que les habitants de notre métropole ressentent l'action mise en place, mise en mouvement par votre majorité ? Est-ce que les habitants d'Amiens, des communes de la métropole, se disent : « Je vis dans un territoire qui prend à bras-le-corps cette question de développement durable ? ». Je ne sais pas. Je vous pose cette question, ce n'est pas une question piège, de manière très humble en me demandant si vous arrivez à mesurer cela.

Et puis une question peut-être un petit peu plus mesurable et factuelle : comment estimez-vous qu'à territoire comparable Amiens Métropole se situe par rapport à d'autres communautés de communes sur cette question ? Est-ce qu'on est en avance ? Est-ce qu'on est en retard ? Ou est-ce qu'on est dans la moyenne ?

M. GEST : Alors, sur votre première question, je pense que vous avez bien fait de dire que vous ne saviez pas et je serais bien en peine de vous dire des choses différentes. Je n'ai malheureusement pas le ressenti permanent qui me provient de l'ensemble des habitants de la métropole. C'est un sujet qui effectivement est important et qui est souvent très dépendant non seulement de ce qui se passe dans le territoire concerné, la ville/la métropole, mais aussi qui est assez souvent influencé par des événements extérieurs qui se déroulent dans d'autres lieux. Et pourquoi je vous dis ça ? C'est parce que sur le premier point qu'a évoqué notre collègue SAVARIEGO, c'est ce qui touche à la qualité de l'air, et vous avez vu, je pense, avec intérêt, le revoici, le graphique qui montre que depuis 10 ans la qualité de l'air s'est régulièrement améliorée et que nous sommes à un niveau de... je ne sais pas comment on peut appeler ça... ou de rejet ou en tout cas de dégra... pas de dégradation justement, mais de qualité de l'air qui est très au-dessus de ce que l'on peut constater partout dans... généralement dans les grandes villes. Ceci étant, ça tient au fait que, par exemple, les véhicules à moteur ont fait d'énormes progrès en termes de rejets depuis des années. Nous avons fait en sorte aussi de prendre des mesures, comme par exemple, l'achat de bus électriques qui peuvent contribuer. Nous sommes dans une ville où il y a énormément de verdure et d'arbres et nous plantons régulièrement des arbres qui, vous le savez, sont des éléments qui jouent aussi sur la qualité de l'environnement et la qualité de l'air. Et puis il nous appartiendra justement, au regard de cette tendance qui devrait encore mécaniquement s'améliorer puisque nous allons vers de plus en plus de véhicules électriques justement et que cette statistique-là elle est liée essentiellement aux rejets des véhicules. Prioritairement en tout cas. Donc, ça veut dire que mécaniquement cette courbe va encore s'améliorer.

Donc, c'est intéressant et ce n'est pas pour autant, pour répondre à votre question, que nécessairement les Amiénois en sont conscients, les Amiénois, les habitants de la métropole, parce qu'il y a d'autres lieux en France aussi où la situation n'est pas la même. Je ne veux pas jeter l'opprobre sur qui que ce soit de toute façon. C'est un simple constat. Et que l'information qui en général se développe sur ces sujets sur les chaînes de télévision nationales, par exemple, est plutôt alarmiste. Et donc c'est pour moi très important de temps à autre de remettre les choses à l'endroit et de faire voir dans quelle situation on est réellement. Encore une fois, ça fait partie des éléments d'appréciation qu'il nous appartiendra d'utiliser lorsque, au 1^{er} janvier 2025, il s'agira ou non d'installer une zone à faibles émissions.

S'agissant de la deuxième question, c'était... Ah ! Oui : comment on est perçus par rapport à d'autres. Bon. Il y a eu des classements divers et variés qui d'ailleurs classaient la ville, parce que c'était plutôt la ville d'Amiens qui était dans les classements, plutôt à un niveau tout à fait convenable. Je ne sais plus exactement en tête, mais nous n'avons pas, dans une agglomération qui a une étendue extrêmement grande, qui a une grande partie en plus rurale, nous n'avons pas non plus une problématique de développement durable particulièrement détestable. C'est le moins qu'on puisse dire. L'ensemble des politiques que nous menons intègrent maintenant cette donnée incontournable et vont continuer de l'être. Je vois par exemple, là, ce qui est indiqué sur l'habitat, mais on pourrait décliner sur l'ensemble des politiques que nous menons. Par conséquent, très franchement, il y a aura une question tout à l'heure sur l'eau potable, vous verrez, sur la qualité de l'eau potable. Vous verrez aussi la réponse. Donc, tout concourt à ce que l'on ait un jugement global objectif qui n'est pas mauvais. Maintenant, est-ce que c'est le sentiment qu'en ont les habitants ? Je me garderais bien de faire des pronostics avec les réserves que j'ai faites néanmoins parce qu'il y a, comme vous disiez tout à l'heure, le ressenti et la réalité. Voilà.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur BIENAIMÉ.

M. BIENAIMÉ : Oui. Je veux bien rajouter quelques éléments concernant les classements. Effectivement, on nous critique beaucoup sur les classements, mais il faut quand même en parler

parce que c'est un moyen aussi de se comparer aux autres. On a été classée 4^e ville la plus verte de France et on l'est toujours. Donc voilà ! C'est une façon aussi de montrer qu'on est peut-être un peu en avance sur ces thématiques.

Je reprendrai aussi des choses qu'on a faites au quotidien sur cet été lorsqu'on avait notre magnifique parterre de fleurs devant la mairie. Tous les mercredis, on était avec l'équipe des espaces verts et on a questionné, on a distribué des questionnaires, et le retour sur ces questionnaires venait aussi de gens qui venaient de l'extérieur puisqu'on était en plein été et on avait des gens qui ne connaissaient pas Amiens et qui ont répondu à nos questionnaires. Pour la plupart, ils étaient assez ébahis de voir à quel point cette ville était verte. Donc, je pense que ça, c'est aussi un élément. C'est un peu de l'intuitif mais en tout cas ces enquêtes, on les a menées.

Et puis, je reprendrai l'exemple des composteurs : 8 composteurs partagés, c'est aussi être dans l'innovation. Alors, je ne suis pas persuadé qu'il y en ait beaucoup dans beaucoup d'endroits. Il y en a dans certaines villes, mais on se positionne aussi sur cette façon d'être qui est : trouvons des solutions innovantes.

Et puis, je reprendrai ce qu'on a évoqué en conseil municipal : installer un champ de panneaux solaires sur un territoire comme le nôtre, c'est assez exceptionnel.

M. GEST : La parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, au fond, si la loi prévoit que l'on évoque la situation en matière de développement durable avant même d'évoquer le DOB, ça n'est pas complètement un hasard dans la logique du législateur. Et il faut souligner qu'à partir de l'année prochaine, et graduellement, progressivement, nous allons tenter de rendre plus visible la portée de nos actions au niveau budgétaire au travers de ce que l'on appelle quelquefois un budget vert ou un budget climat.

Il y a un certain nombre de groupes de travail qui se sont mis en place au niveau national et un certain nombre de villes d'ailleurs, je pense par exemple à la ville de Lille, qui ont déjà procédé à quelques étapes avant nous. Et nous allons nous mettre sur ce chemin et profiter du passage à la nomenclature M57, la nouvelle nomenclature comptable, peu importe, mais pour justement travailler sur cette question et en même temps qu'on pose des chiffres devant des actions, être capable de dire si cette action-là et les chiffres qu'on pose sont plutôt favorables ou défavorables à la lutte contre le dérèglement climatique.

Vous imaginez bien que c'est une petite révolution d'une façon, d'une certaine façon, dans la manière de penser les actions, de les poser sur le papier, et puis aussi il faut bien le dire : dans la manière dont on va être tenus de développer nos actions transversales, et je sais que Madame le Maire d'Amiens est très attentive à la transversalité, elle a bien raison, mais les actions transversales entre services et entre élus également. Donc, je pense que ça permettra de faciliter à terme, parce qu'on va s'améliorer chaque année, la lisibilité et la visibilité de ce que l'on fait plus ou moins bien en matière de développement durable.

M. GEST : Merci. Oui, Monsieur BIENAIMÉ.

M. BIENAIMÉ : Oui, juste pour compléter. J'étais en train de réfléchir. On a aussi un indicateur : c'est le budget participatif. Quand vous avez 60 % des budgets... du budget, pardon, des projets qui

sont des projets qui tournent autour des problématiques de transition écologique, ça montre aussi qu'on suscite l'envie et que derrière on réalise.

M. GEST : Très bien. Plus d'autres observations sur... ah pardon ! Margaux DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Oui. Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à Monsieur DESCHAMPS sur la question de savoir où se réfère, où se situe Amiens Métropole par rapport à d'autres collectivités, je rappelle qu'il existe une démarche dans laquelle on est engagés depuis de très nombreuses années puisqu'on est engagés depuis 2014 dans Cit'ergie qui est une démarche interne, donc évidemment peu connue des habitants mais bien connue des services, bien connue de l'administration et des élus, qui nous permet d'avancer dans chacune de nos politiques, dans chacune des délégations, dans chacune des thématiques sur des actions bien précises.

On a développé déjà 586 actions, de mémoire. On en a 61 nouvelles pour l'année prochaine. Et on est audités par un cabinet extérieur, donc on est... voilà... au même titre que toutes les autres collectivités en France, j'ai envie de dire, évalués à la même enseigne.

Et nous allons obtenir, dans les quelques semaines, quelques mois à venir, dans les meilleurs délais en tout cas, la troisième étoile sur un label qui en compte cinq et donc on peut s'en féliciter et bien évidemment ça nous pousse à aller plus loin et c'est ce qu'on fait au quotidien. Et d'ailleurs, je voudrais remercier l'administration pour ce qu'elle fait et notamment les directeurs pour insuffler tout ça à leur niveau.

M. GEST : Merci. Je n'ai oublié personne ? Alors, c'est pareil : on prend acte, je suppose, de ce rapport.

DONT ACTE

8 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE. EXERCICE 2023.

M. MERCUZOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose de prendre quelques secondes pour admirer ces belles photos qui proviennent de la collection personnelle du directeur des finances. Enfin j'espère quand même que pour prendre le tigre, il ne s'est pas approché trop près mais je crois que non parce que je crois reconnaître le logo du zoo, donc heureusement pour nous il n'a pas pris trop de risques en prenant cette photo, enfin j'espère en tout cas.

M. GEST : Non mais surtout le petit, il commence à devenir sauvage.

M. MERCUZOT : D'accord ! C'est un tigre finalement.

Alors, je vous propose beaucoup plus sérieusement d'évoquer d'abord, dans un premier temps, le contexte national qui va guider l'adoption de notre budget le mois prochain et puis d'avoir ce contexte national qui va aussi éclairer les budgets des années suivantes puisque la définition d'un débat d'orientation budgétaire, c'est précisément d'essayer de voir dans quelle direction la collectivité peut aborder ces différentes étapes budgétaires qui, vous le savez, naturellement reviennent chaque année.

Alors, sur cette logique globale, on doit d'abord rappeler que nous adoptons, et ça sera la première fois depuis très, très longtemps dans cette collectivité, nous abordons ce débat d'orientation

budgétaire courant février. Nous adopterons le budget dans le courant du mois de mars, ce qui nous permet, même si c'est un calendrier décalé par rapport à d'habitude, cela a l'avantage de nous permettre de statuer et de réfléchir en fonction d'une loi de finances que l'on connaît de façon définitive, puisque cette loi de finances, par définition, a été adoptée avant la fin de l'année 2022. On peut simplement souligner qu'en matière d'éclairage, la situation a fait que le projet de loi de programmation des finances publiques, qui devait éclairer les années 2023-2027, a certes été déposé sur le bureau du Parlement, mais qu'il n'a pas encore fait l'objet d'une adoption et que le contexte, que chacun de nous connaît, rend cette adoption peut-être un peu complexe. On a donc, là encore, comme déjà depuis plusieurs années, l'obligation de constater qu'on connaît certains éléments à venir pour les années suivantes, mais qu'il y a évidemment beaucoup d'éléments que nous ne connaissons pas forcément et qui pourraient intervenir et modifier les orientations ou la trajectoire telle qu'on l'imagine aujourd'hui. J'aurai l'occasion d'y revenir à quelques endroits de cette présentation.

D'abord, au niveau global, au niveau national, il faut montrer ce schéma qui indique qu'en 2023, l'État a toujours un déficit budgétaire à hauteur de 5 % du PIB, au même niveau que celui adopté lors du budget 2022. Et puisque l'on parle de déficit budgétaire, il est intéressant de regarder la question du déficit public global et de constater les projections qui sont faites et qui ramènent effectivement les projections globales au niveau autorisé par le critère de Maastricht, c'est-à-dire 3 % du PIB pour la totalité des administrations, c'est-à-dire à la fois la Sécurité sociale, l'État et les collectivités territoriales. Donc pour la totalité de ce bloc, de ramener à 3 % à l'horizon de 2026/2027. Et quand on regarde l'endettement, on s'aperçoit que le bloc des collectivités territoriales, celui dans lequel nous figurons, pèse pour 10 % dans l'endettement global et de la nation. Donc 10 % et vous voyez bien la manière dont, si l'on se fie à ce projet de loi de programmation des finances publiques qui n'a pas été encore adopté, je vous le rappelle, on voit de quelle façon cet endettement global est attendu pour être maîtrisé. Merci à Sébastien qui nous montre avec la flèche, avec la souris, la maîtrise attendue de cet endettement global.

La situation générale, elle est aussi déterminée par la croissance qui est attendue et évidemment par un élément nouveau qui est apparu durant l'année 2022 qui est l'élément de l'inflation, l'augmentation des prix à la consommation. Cette augmentation, c'est à la fois pour nous un objet d'inquiétude d'une certaine manière puisque, on va avoir l'occasion de le voir, cette inflation, elle touche évidemment aussi les collectivités territoriales. Mais du fait des dispositions de la loi de finances, il faut souligner que la part que nous touchons et qui est fondée sur le foncier, qu'il s'agisse de la taxe sur le foncier des propriétés bâties ou de la cotisation foncière des entreprises, va être revalorisée de 7,1 %. Et cela nous amènera une recette supplémentaire sans que l'on touche aux taux, puisque vous le savez bien, nous n'avons pas la volonté de modifier nos taux pour cette année 2023. Cela nous rapportera 2,4 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2022.

De la même façon, sans doute aussi aidés par ce mouvement d'augmentation des prix qui n'a pas que des aspects négatifs, même s'il en a évidemment, vous savez que les mécanismes par lesquels l'État compense un certain nombre d'impôts que nous ne percevons plus, et je pense notamment à la taxe d'habitation, en 2023, l'activité économique de 2022 a été telle que nous devrions obtenir + 5 %, une augmentation de + 5 % par rapport à ce que nous avons vu en 2022. Ce qui fait une augmentation de la part de TVA que nous attendons pour 2023, une augmentation de 4 millions d'euros par rapport à ce qu'on a touché en 2022.

Et évidemment, si l'on prend en compte ces mécanismes liés à l'inflation notamment du point de vue de nos recettes, nous sommes naturellement tenus à en prendre compte également pour ce qui concerne les dépenses, puisque l'inflation pour 2023 est encore attendue de façon globale pour

+ 5,4 %. Et l'on sait bien qu'un certain nombre de matières premières, et parmi elles notamment les énergies, pourraient connaître une inflation bien plus importante encore que ces seuls 5 %.

Et d'ailleurs, en matière d'inflation, le graphique qui est là, le petit chiffre qui est entouré en rouge, qui est de 7,2 %, il montre comment l'année 2022 a bousculé toutes les habitudes que l'on avait prises, que l'on avait fini par prendre après ces années un peu folles des années 80 et 90 où l'inflation avait atteint plus de 10 %. On s'était déshabitués de cette inflation et, on va le voir dans un graphique suivant, celui qui suit d'ailleurs, bien précisément le fait que cette inflation, regardez cette ligne complètement plate, à 0, c'était le montant, le taux moyen des emprunts. Et vous voyez qu'on s'est habitués à vivre pendant pratiquement 6 ans avec des taux d'emprunt qui étaient extrêmement bas, comme jamais on avait connu. On savait bien que c'était une période un peu extraordinaire, que certains d'ailleurs redoutaient puisqu'elle apportait aussi une forme de déflation, enfin en tout cas elle portait le risque d'une déflation. De toute évidence, cette période est désormais bel et bien derrière nous.

Et je vous invite à constater qu'en matière de taux d'intérêt, même si nous continuons à avoir des taux moyens bons, on y reviendra, les intérêts que nous allons devoir payer du fait de cette augmentation des taux représentent une dépense supplémentaire d'un million d'euros de 2023 par rapport à 2022. Vous voyez bien, je parlais d'incertitude tout à l'heure, vous voyez combien comment l'incertitude sur l'inflation dans les années à venir et sur l'évolution des taux d'intérêt peut impacter très directement notre budget. Et on verra dans les projections que nous avons voulu rester prudents et que nous avons envisagé des taux d'intérêt qui restent élevés par rapport à ceux qu'on connaît aujourd'hui. Quand on écoute les spécialistes, mais personne ne lit dans le marc de café, certains semblent dire que les taux d'intérêt pourraient connaître une certaine baisse à partir de l'année 2025-2026. Ça serait de bon augure mais jusque-là évidemment rien n'est certain en la matière.

J'évoquais les indices des prix de l'énergie. Les trois lignes qui sont là sont particulièrement explicites. La ligne verte, c'est la ligne des combustibles et des carburants, et la ligne rouge, celle que l'on semble ne pas pouvoir maîtriser : c'est la ligne de l'électricité et du gaz. Alors, heureusement pour nous, vous le savez, on l'a déjà dit quand on a évoqué en 2022 cette situation des prix de l'énergie qui flambaient complètement, cette situation, pour nous, elle est maîtrisée du point de vue de l'électricité en 2023, puisque nous avons un contrat de fourniture d'électricité qui nous garantit jusqu'à la fin 2023. Sauf que précisément, comme ce contrat prend fin, il faudra bien le renouveler, et à ce stade, nous ne sommes évidemment pas garantis de le renouveler à une période qui sera favorable. Et je dois dire d'ailleurs que les prix de l'énergie sont tellement erratiques, on a vu quelquefois le prix du gaz, il n'y a pas si longtemps, redescendre à des niveaux même antérieurs à ceux de la crise, les prix de l'énergie sont tellement erratiques que bien malin celui qui pourrait dire à quel prix on paiera l'électricité en 2024.

Et puis quelques autres dispositions, parmi lesquelles je vais prendre simplement quelques éléments, concernant quelques autres dispositions de la loi de finances qui ne manqueront pas d'avoir un impact.

D'abord, j'évoquais tout à l'heure le mécanisme de remplacement d'une part de TVA par une imposition que l'on percevait jusque-là. Vous le savez : c'est désormais à partir de 2023 le cas pour la CVAE. Les entreprises continuent à en payer la moitié en 2023. Elles n'en paieront plus en 2024. Par contre, d'ores et déjà, nous, en 2023, nous n'en percevons plus. C'est donc l'État qui nous compense avec une fraction de TVA qui, pour l'année 2023, s'annonce plutôt favorable.

Un élément sur la création du fonds vert puisque pour notre département, les chiffres nous ont été donnés hier, un fonds pourra être utilisé à hauteur de 5 millions d'euros donc pour nous aider à financer des investissements, par exemple pour l'isolation de nos bâtiments. Et puis un élément intéressant au titre de ce fonds vert au niveau régional : un fonds de 40 millions d'euros sera disponible pour le traitement des friches et c'est un sujet dont on sait bien qu'il est particulièrement intéressant, notamment, et je me tourne vers mon voisin, du point de vue du développement économique.

Voilà quelques éléments.

Juste un élément qui intéresse évidemment tout le monde, c'est que l'actualisation des bases locatives, c'est-à-dire la refonte totale de la valeur locative de chacun des immeubles, est repoussée de 2 ans. Elle était donc attendue pour 2026. Elle est reportée à 2028.

Voilà donc pour les éléments généraux.

Les impacts pour nous : le premier impact, le directeur des finances tient absolument à cette diapositive, elle montre tout ce que nous n'avons pas perçu depuis 2013. On le sait : entre 2013 et 2017, nos dotations ont connu une baisse très forte. Depuis 2017, les dotations se sont globalement stabilisées. Il n'empêche que depuis 2013, c'est finalement 110 millions d'euros, j'arrondis, 111 650 000 €, qui ne sont pas rentrés dans nos caisses et je vous laisse rapprocher avec le montant de l'endettement qui est le nôtre et sur lequel on revient dans un instant.

La manière dont nous envisageons l'année 2023, c'est évidemment, je l'indiquais tout à l'heure, de ne pas toucher aux taux de fiscalité. Vous savez qu'on y avait touché en 2022, évidemment nous n'y revenons pas en 2023.

Et je vous propose, là encore, ces schémas qui sont assez parlants et qui nous montrent qu'en 2022 30 %, enfin 29 % pour être précis, des villes et groupements de notre taille ont choisi d'augmenter leurs taux, leurs taux de TFPB par définition puisque la taxe d'habitation n'existe plus, enfin en tout cas pas sur les résidences principales.

Et je me plais à montrer ce schéma pour illustrer tout simplement la qualité de notre service des finances. Pourquoi je dis ça ? Parce qu'au fond, vous voyez qu'Amiens fait partie de ces villes qui n'ont pas... qui sont considérées comme n'ayant pas augmenté leurs taux. Et naturellement le premier réflexe, et mon premier réflexe en voyant ce schéma, était de dire : mais il y a une erreur. Sauf que ce schéma en fait prend la ville et le groupement. Ce qui veut dire que notre service des finances a été capable de calculer, j'allais dire à l'euro près, pour que dans le cadre de la ville d'Amiens et pour les neuf autres communes qui ont fait le même choix que la ville d'Amiens, c'est-à-dire de baisser leurs taux communaux, leur taux communal pour effacer la hausse du taux métropolitain, effectivement pour les contribuables concernés, le calcul auquel notre direction des finances a procédé, a abouti à ce que cette hausse du taux métropolitain soit absolument ramené à 0 pour le contribuable. Évidemment, cela ne vaut que pour les communes qui ont fait le choix, comme la ville d'Amiens et comme neuf autres communes, encore une fois, de baisser leur fiscalité à hauteur de ce que la fiscalité métropolitaine augmentait.

Un autre impôt est celui de la Cotisation foncière des entreprises dont, je vous le rappelle, les bases ont augmenté, elles aussi, de 7,1 %. Là encore et pour... enfin là encore, je dirais pour une fois nous nous trouvons dans la moyenne, dans la partie inférieure du tableau. C'est-à-dire que nous figurons, vous voyez, globalement dans la moyenne mais plutôt dans la moyenne basse du taux par lequel nous imposons les entreprises au titre de cette Cotisation foncière des entreprises.

Parler des taux, parler des recettes, c'est évidemment parler d'autofinancement et il est important évidemment de signaler que le taux d'épargne brute retrouve un niveau d'avant crise sanitaire, c'est-à-dire de l'ordre d'un petit 10 %. Et cela nous amène à constater une capacité de désendettement qui est conforme au ratio prudentiel puisqu'elle se situera à une durée inférieure à 10 ans. Voilà. Mais vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de le dire et on y reviendra, j'imagine au moment du compte administratif : c'est un ratio qui peut se montrer particulièrement volatile.

L'année 2023 sera donc, je récapitule ce que j'ai dit, marquée par des recettes dynamiques : revalorisation des bases de 7,1 %, bonne tenue des recettes de TVA que nous allons percevoir au titre de la compensation notamment de la TH. La nécessaire évidemment maîtrise des dépenses de fonctionnement qui nous est toujours imposée, malgré ces éléments positifs. La nécessité plus que jamais de maîtriser nos dépenses d'énergie au travers du respect de notre plan de sobriété énergétique. Même si nous avons une dépense d'électricité maîtrisée jusqu'à la fin 2023, la meilleure énergie est encore celle que nous ne dépensons pas de toute évidence. Et puis, naturellement, tout cela est nécessaire pour que nous puissions mettre en œuvre la programmation pluriannuelle des investissements telle que nous l'avons votée.

Et en 2023, l'évolution de nos recettes, pardonnez-moi d'insister, sera donc marquée par une augmentation de la fraction de TVA que l'on percevra, qui pèsera de plus en plus lourd puisqu'entre la compensation de la TH, de la taxe d'habitation, et la compensation de la CVAE, cela représentera, en 2023, pour un montant attendu de 55 millions d'euros. Et puis, la revalorisation des bases nominales avec une augmentation de 7,1 % qui nous rapportera, elle, par rapport à 2022, + 2,4 millions.

Évidemment et vous le savez, un point particulier, un point d'attention particulier doit être porté, comme dans toute collectivité d'ailleurs, à la masse salariale. Il est donc proposé, en cette année 2023, d'être encore une fois particulièrement vigilant. Et le tableau suivant nous montre de quelle manière est répartie cette fameuse masse salariale. Alors, d'abord, selon le statut des agents, et vous voyez que cela rejoint une des questions qui a été posée tout à l'heure, nous avons 72,5 % de titulaires et 23,6 % de contractuels de droit public. Et vous le voyez, le traitement, c'est-à-dire le traitement de nos agents, c'est-à-dire notamment la part de traitement qui a été concernée par l'augmentation du point d'indice, représente 52 % de la masse salariale. Je vous invite à constater que les indemnités des élus pèsent pour 0,5 % dans cette masse salariale. Voilà donc pour quelques éléments.

Tout cela, évidemment, il est très important de pouvoir le maîtriser, de pouvoir faire en sorte que nos dépenses n'augmentent pas plus vite que nos recettes parce qu'il est important que nous puissions dégager un excédent de gestion courante et finalement une capacité d'autofinancement, d'autofinancement de nos investissements naturellement. Et je vous invite à constater que l'année 2022 est attendue avec une charge nette qui va trancher par rapport aux années précédentes, qui ne sera, si je puis dire, que de globalement 22 millions d'euros. Mais naturellement on peut attendre, on peut s'attendre à ce que l'année 2023 marque un nouveau départ des investissements puisque c'est finalement cyclique. Avec la crise Covid, le cycle a été un petit peu retardé mais finalement c'est assez habituel qu'en début de mandat, et le début de mandat, d'une certaine manière, a été retardé par la crise, les investissements retombent et puis que, au contraire, les années qui suivent, ils remontent progressivement. On est vraiment dans cette logique-là, dans cette trajectoire-là.

Le stock de dette total : alors au 1^{er} janvier 2022, mais il était globalement identique au 1^{er} janvier 2023, à quelque chose près, total, donc à la fois sur le budget principal et sur le budget annexe, est de 341 millions d'euros, 342 millions d'euros. J'évoquais tout à l'heure le taux d'intérêt. A ce jour, il

est encore bon. Il est encore de 1,40 %. 1,4 %, vous voyez que ça n'est pas cher. Sauf que l'année dernière, au même moment, ce taux d'intérêt moyen était de 1,06 %. Donc, on voit qu'il a déjà augmenté et forcément il va continuer à augmenter.

Ce qu'il faut souligner : deux éléments. Deux éléments. C'est que le système bancaire est dans une telle situation que nous n'avons pas de difficulté à trouver des propositions de prêts lorsque nous souhaitons emprunter, donc il y a des liquidités sur le marché. Donc, de ce point de vue-là, la situation est confortable, si l'on peut dire. Et puis, je vous rappelle que pour le budget principal, nous posons le principe que nous ne nous endettons pas davantage que ce que nous remboursions, autrement dit il est prévu que nous remboursions 19 millions d'euros de capital. Nous n'emprunterons que 19 millions d'euros de capital de façon à ne pas charger globalement l'endettement du budget principal. Et je vous rappelle que l'annuité de la dette pour le budget principal est considérée à 22,770 millions d'euros et pour le budget annexe transports de 4,72.

Pourquoi j'évoque 19 et là il y a 22 ? Parce que dans ce chiffre de 22 il y a évidemment les intérêts. Et d'ailleurs, quand on regarde la dette, alors évidemment ce qui est en pointillé parce que ce schéma pourrait être un peu trompeur et nullement il n'y a une intention de vous tromper, mais on pourrait avoir le sentiment que la dette va progressivement s'étendre, s'éteindre et que fin 2030 il n'y aura plus de dette. Ça serait trop beau, j'ose imaginer. En fait, d'abord, il faut constater que ce qui est en pointillé serait la réalité s'il n'y avait pas de dettes nouvelles. Or, évidemment notre collectivité, y compris après 2026 et à partir de 2027, continuera à emprunter pour financer ses investissements. Donc ce qui est descendant, ce qui laisse apparaître une extinction de la dette risque fort de rester relativement plan ou peut-être avec une légère décline, en tout cas c'est plutôt ce qui est envisagé. Voilà.

Je vous propose maintenant, et je sais que j'ai déjà été bien long, de passer à quelques simulations budgétaires, mais qui peuvent nous montrer à la fois les points d'attention et puis en même temps les points d'équilibre auxquels nous sommes, pensons-nous, arrivés. Je me permets de dire toutes choses égales par ailleurs parce que les années qui viennent de s'écouler (2020, 2021, 2022) montrent bien qu'en début d'année on était loin de prévoir ce qui allait se passer durant les mois suivants. Et donc après tout, après tout, rien ne nous garantit, on ne l'espère pas, mais rien ne nous garantit que des bouleversements que l'on n'imagine peut-être même pas pourraient venir perturber les projections que je vais vous donner.

Concernant le budget principal, vous voyez que, à la condition évidemment de maîtriser, comme c'est indiqué là, nos dépenses courantes, et il s'agit là évidemment d'un tableau simplifié, le tableau suivant vous montrera... voilà, mais comme il est illisible en projection, Sébastien a fait un tableau simplifié. Ce qui est intéressant, c'est que là on voit bien qu'on a globalement un autofinancement, des ressources propres disponibles qui viennent se stabiliser autour de 15 millions d'euros. Voilà. Ce qui fait que globalement ça nous permet, tout en restant prudents du point de vue de la dette, d'avoir une charge nette d'investissement de quelque 30 millions d'euros par an. Et au fond, c'est la stabilité de ces chiffres qui est ici intéressante. On ne sera pas forcément aux centaines de milliers d'euros près, à l'exactitude quand on rendra compte de l'exécution de ces budgets, mais ce qui est intéressant dans ce type de projections, ce sont les tendances qu'elles dégagent.

Concernant le transport maintenant, vous le ne le voyez pas parce que c'est trop petit, mais en tout cas il est prévu que durant les années 2023 et jusqu'à 2026 notre budget principal, sur lequel il y a déjà pas mal de tension, que notre budget principal n'ait pas besoin de venir au secours du budget transports pendant 4 ans. Vous le voyez, quand on regarde les années précédentes, on a oscillé entre un million, rien du tout ou cette année exceptionnelle et j'allais dire dramatique qui a été

l'année 2020, en tout cas de ce point de vue-là, où on était montés à 4,5 millions de subvention d'équilibre. Voilà. Cela n'empêche pas le budget transports de procéder à des investissements à hauteur en charge nette de 8 millions d'euros, j'arrondis, en 2023 et 2024, et encore 5 millions d'euros en 2025, notamment pour acheter une nouvelle flotte de bus qui remplaceront les vieux bus diesel qui circulent encore sur les lignes alors que l'on appelle secondaires, mais qui sont évidemment très importantes dans le fonctionnement du réseau.

Concernant le budget de l'eau, vous voyez que les augmentations que nous avons votées nous permettent de financer des investissements de manière conséquente sur l'ensemble de la période examinée jusqu'en 2026 et que cela doit permettre de remettre à niveau progressivement le réseau, notamment quant à son rendement, et faire en sorte que notre réseau ne soit plus l'un des réseaux, je parle sous le contrôle de mon collègue en charge de cette question et qu'il ne prenne pas mal mes propos, mais que notre réseau soit particulièrement fléché comme un réseau dans lequel le rendement est quand même beaucoup plus faible qu'ailleurs. Vous voyez qu'il tend l'oreille, donc je mesure mes paroles avec beaucoup de précaution.

Concernant le budget assainissement, c'est un budget, et mes collègues le savent bien, qui est lui aussi maîtrisé, qui n'apporte pas de surprise particulière. C'est un budget qui globalement a trouvé son équilibre et qui nous permet d'envisager des dépenses d'investissement en charge nette de l'ordre de 5 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période qui nous intéresse.

Un budget plus délicat est celui des déchets ménagers, et je vois ma collègue qui, à son tour, tend l'oreille. Il est plus délicat. Alors, ce qui sauve ce budget c'est qu'aujourd'hui il n'a pas de dette. Voilà. Mais, on le voit bien, on le voit bien, la différence entre les recettes et les dépenses est une différence qui est encore faible puisqu'elle ne permet de dégager une capacité de financement qu'à hauteur de 2 et quelques millions. Alors, des investissements importants ont été faits durant la période précédente, je pense notamment en matière de points d'apport volontaire ou encore en matière de déchetterie, la fameuse 4^e déchetterie. Il n'empêche que ce qu'il faut maintenant absolument maîtriser, ce sont les dépenses de fonctionnement. Pardonnez-moi, je fais un petit retour en arrière sur les dépenses d'investissement. Il faut souligner que l'usine de méthanisation est un équipement qui est désormais un peu ancien et qui a nécessité et qui nécessite un grand nombre d'investissements, quelquefois coûteux, mais qui vont nous permettre à terme de diminuer le nombre de déchets qui seront enfouis. Et vous savez bien que cet enfouissement, il est important de l'éviter, de pouvoir l'éviter au maximum, puisque cet enfouissement nous coûtera de plus en plus cher au travers de l'augmentation sensible de la TGAP.

Voilà pour les quelques éléments que je pouvais donner pour lancer ce débat d'orientation budgétaire. Je vous remercie de votre attention.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous et à toutes.

Une fois n'est pas coutume : je suis d'accord avec vous. La situation budgétaire et financière d'Amiens Métropole est sinon critique, du moins extrêmement difficile, préoccupante, comme cela est indiqué en page 23 de la note de présentation où il est rappelé que nous avons touché le fond en 2020 en présentant une santé financière dégradée illustrée par une épargne nette négative et depuis, nous peinons à remonter la pente. Je le déplore, mais ce n'est hélas ! Pas une découverte pour moi. Reprenez mes interventions lors des précédents conseils consacrés à ces sujets.

Alors, oui, il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt : il manque de l'argent. L'argent de l'État qui scandaleusement a fait les poches des collectivités toutes ces dernières années, les fameux 111 millions, nous sommes d'accord, et annonce qu'il va poursuivre et renouveler sa ponction à hauteur de 16 milliards d'euros, et en plus cherche à se rattraper à bon compte sur le dos des contribuables à la taxe foncière en augmentant les bases de 7 %. C'est inacceptable.

L'argent que vous avez dépensé en excès dans votre PPI précédente en plus des dépenses du BHNS en endettant fortement la collectivité. Ce manque de prudence lors de votre premier mandat se paie au prix fort aujourd'hui alors qu'une crise multiforme est advenue, entraînant des coûts supplémentaires et des recettes moindres. La responsabilité d'un élu, c'est de garder une marge de manœuvre pour parer les coûts durs qui peuvent toujours survenir dans la vie d'une collectivité. La preuve : aujourd'hui, vous êtes contraints de mobiliser tous les parachutes de secours : forte hausse des tarifs, augmentation de la taxe foncière, augmentation maximum possible du versement mobilité alors qu'il y a quelque temps encore vous considériez cela comme un sacrilège contre l'attractivité du territoire et l'emploi. Retour en arrière sur la taxe TEOM, les ordures ménagères, qui va augmenter de 10 % en plus des 7 % d'évolution des bases. Les feuilles d'impôts locaux de l'automne 2023 seront lourdes à ramasser.

Une idée : il vous reste encore la CFE qui vous offre une petite marge de hausse de taux.

Pour quelqu'un qui fustige par ailleurs le niveau des prélèvements obligatoires dans le pays, cette énumération est assez piquante.

Le balancier est allé trop loin. Tout cela ne suffira pas. Pour retrouver une marge d'autofinancement, vous devrez cesser d'emprunter, donc abaisser malheureusement le niveau d'investissement, alors que le tissu économique local en est largement dépendant.

Nous vous mettons régulièrement en garde contre une tentation qui serait celle de vouloir réduire l'offre des services publics par une réduction des moyens humains et matériels ou par leur privatisation. Même si vous l'avez affaiblie, la capacité d'Amiens Métropole de jouer son rôle de bouclier social pour ses habitants qui sont également aux prises avec les difficultés de pouvoir d'achat, un recalibrage des hausses de tarifs sur l'eau et l'assainissement, nous semble d'ailleurs impératif au vu du niveau de réalisation des investissements sur ces budgets annexes.

Vous vous plaigniez dans la presse hier du manque de propositions de l'opposition, je vous en fais aujourd'hui.

Je vous demande l'organisation d'une commission plénière spéciale pour rediscuter des priorités d'investissement pour les trois prochaines années, en particulier si Amiens Métropole doit assumer les dépenses liées à l'obtention du titre de Capitale européenne de la culture et, vous le disiez tout à l'heure, les frais du barreau de la barre TGV.

Je vous soumetts également l'idée d'une table ronde sur les zones d'activité du territoire, notamment sur le devenir de Boréalisa et les aides aux entreprises ; qu'elle soit organisée avec la volonté de mieux définir quels objectifs de développement partagé on se fixe, en dialoguant avec tous ceux que cela intéresse, y compris les opposants. Si ce secteur est dédié à l'accueil d'activités liées au développement durable et aux énergies du futur, définissons une partition économe mais ambitieuse des espaces qui intègre activités tournées vers l'autonomie alimentaire, l'agroforesterie et technologies d'avenir. À cette condition, je serai prête à défendre l'idée qu'une entreprise innovante née d'une recherche publique menée à Amiens puisse y installer une usine des batteries

du futur sodium ion. Mutation écologique et emploi ne doivent pas s'opposer mais aller de pair. Cela aura aussi des conséquences positives pour redresser la barre budgétaire.

Je vous remercie.

M. GEST : D'autres interventions ? Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Merci, Monsieur le Président.

J'ai écouté votre vice-président chargé des finances avec un discours beaucoup plus modéré que votre interview sur *Le Courrier picard*. Je me posais la question : Benoît MERCUZOT est toujours dans la majorité, il n'a pas créé son groupe, non ? Parce qu'on sent une différence de ton entre votre interview et l'intervention de Benoît MERCUZOT.

Je constate une chose : après les augmentations de tarifs de nombreux services à Amiens et Amiens Métropole et vu la situation sociale catastrophique subie par de nombreux ménages, force est de constater que les familles vont encore subir une hausse importante, par exemple la taxe foncière sur la base de calculs. Vous montrez du doigt la responsabilité de Bercy, du gouvernement, Monsieur le Président, comme par exemple la forte baisse de la dotation globale versée aux collectivités. De nombreux membres de l'exécutif d'Amiens Métropole et de la ville représentent la politique menée par MACRON et par son gouvernement. Monsieur le Président, ils sont donc dans votre majorité. Il est vrai que d'avoir le cul entre deux chaises pour vous doit être inconfortable et difficile, ce qui explique un peu le ton des deux discours entre le président et le vice-président. Cher Benoît MERCUZOT, vous êtes donc les complices de cette mauvaise politique menée Madame BORNE et son gouvernement.

Aujourd'hui, de nombreuses municipalités se retrouvent dans des situations financières difficiles. Sur le terrain, de nombreux maires font part de leurs inquiétudes. Force est de constater que l'État cesse d'assumer pleinement son rôle de redistributeur. Il se met en retrait et demande aux communes de réaliser des efforts budgétaires considérables.

Par ailleurs, une collectivité ne crée directement pas d'emploi, mais elle doit investir pour rendre le territoire plus attractif afin de favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises avec la création d'emploi, politique qui était menée depuis 8 ans, 7 ans. Une baisse des investissements risque de casser le développement économique à Amiens Métropole.

Sur les maîtrises et économies sur le fonctionnement, je reviens sur ce que j'ai déjà dit en conseil municipal la semaine dernière : nous ne connaissons pas votre plan d'action concret. Vous avez mis en place une mutualisation. Concernant le fonctionnement des services, nous ne connaissons pas vos objectifs et vos méthodes. Avec un tel effectif, Amiens Métropole ne prend pas de mesures efficaces pour améliorer la productivité. Attention ! Le mot productivité ne veut pas dire alourdir la charge individuelle des agents. Ce pourrait être plus efficace pour rendre un meilleur service public aux habitants et surtout en baissant les coûts de fonctionnement. Pour atteindre ces objectifs, les ordres ne doivent pas venir du haut vers le bas, mais en créant des groupes de travail composés d'agents. Pas la méthode que Madame FOURÉ m'a citée la semaine dernière : « Des agents remontent des problèmes, etc. ». Nous ne sommes pas dans l'artisanat quand on dirige plus de 3 000 agents. Les méthodes de groupe de travail, d'écoute, ont fait leurs preuves dans de nombreuses entreprises et collectivités et administrations. Écoutons donc les agents. Madame la Vice-Présidente d'Amiens Métropole, Madame la Vice-Présidente du Conseil régional, Madame la Maire, après je ne sais plus, concrètement quel est votre plan d'action pour réduire les coûts et améliorer la productivité à Amiens Métropole ? Merci.

M. GEST : Qui d'autre ? Monsieur BARA.

M. VOULMINOT : Monsieur BARA, il a moins de cheveux.

M. GEST : Monsieur VOULMINOT, pardon.

M. VOULMINOT : Il a plus de cheveux.

M. GEST : Et pourquoi je me trompe ? Parce que vous avez un fâcheux penchant dans votre groupe de ne pas vous asseoir aux places qu'on m'indique sur le... alors voilà. Non mais ceci dit, je m'excuse auprès de vous et je vous donne volontiers la parole.

M. VOULMINOT : Vous nous dites indisciplinés donc.

Alors, vous nous présentez vos orientations dans un contexte particulier fait autant d'inquiétudes que d'incertitudes, mais Zoé les a rappelées tout à l'heure.

Donc, si j'ai bien compris, votre objectif principal, c'est de bien dégager un excédent courant conséquent afin de satisfaire vos besoins d'investissement. Donc, vous avez regardé des recettes et au budget général, la seule ligne dont vous êtes vraiment maîtres, hormis les impôts mais ça, vous l'avez déjà utilisé, c'est celle qui concerne les recettes d'activités, ce qui veut dire augmentation des tarifs aux usagers. Alors ça, c'est dans le budget principal, mais c'est à peu près la même chose dans les budgets annexes où pour trouver des recettes, là encore, la méthode c'est l'augmentation. Alors, aux particuliers par des contributions directes à l'usage ou par exemple par l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les particuliers mais également les entreprises par le versement mobilité qui est l'augmentation conséquente. Donc, des augmentations souvent conséquentes mais pas de réelle compensation en termes de services. Juste un exemple : vous augmentez de près de 6 millions la charge du versement mobilité et pas beaucoup, voire pas de contrepartie pour favoriser l'usage du transport en commun.

Vous regardez ensuite les dépenses. Alors, au-delà de celles qui ne peuvent être maîtrisées et puis qui s'envolent et qui risquent de continuer de s'envoler, par exemple le coût de la dette : 1 million de plus, c'est ce qu'on appelle un sale coup.

Et ce qui nous interroge plutôt, c'est votre maintien d'une logique des maîtrises... des charges qui est discutable. Alors évidemment parce que vous augmentez les recettes des budgets annexes, votre contribution du budget principal vers les budgets annexes, leur subvention d'équilibre envisagée, elle baisse. Elle est soulagée, là, d'un million d'euros, mais ce n'est pas sûr. Les budgets annexes... qui vivra, verra. Alors, autant de « pas sûr » que de budgets annexes, j'ai la crainte qu'au bout le budget principal ça fasse un gros « pas sûr ».

On remarque aussi une évolution quasi nulle des dépenses de personnel (de 145,78 ça passe à 145,94) alors que j'avais cru comprendre que le RIFSEEP allait être mis en place, qu'il y avait une hausse du point d'indice, qu'on était dans une phase haute de l'exécution de la PPI qui a nécessité sans doute du salarié, de l'agent. En d'autres termes, puisque c'est quand même sur cette ligne-là, combien de personnels non permanents (aujourd'hui près de 24 %) vont servir de variable d'ajustement à votre maîtrise des dépenses ?

Ensuite, vous déclarez une maîtrise, une baisse des charges d'exploitation. Avec les années précédentes, les exercices précédents, on voit des augmentations, et là, pour les prochains exercices, vous réussissez à infléchir cette tendance. Comment allez-vous faire ? Parce que vous

ne voulez pas réduire la voilure de votre PPI et qu'il n'est pas sérieux d'emprunter davantage, vous contractez votre fonctionnement toujours, toujours plus fort.

Alors, au-delà de nos divergences de choix tant sur la dimension et le contenu de la PPI, j'ai deux interrogations avec des indices qui me font penser qu'il y a quand même dans vos projets, jusqu'à 2026, un manque de stratégie.

Premièrement, quand vous faites la division de votre AP par 6 ou par 5 pour arriver à 37 millions que vous avez mis sur chaque année, chaque année il y aurait 37 millions d'investissement. Or, vous nous dites en même temps, enfin maintenant que oui, les PPI vivent des... et c'est vrai, je n'y avais pas pensé, mais je m'intéresse à une vie de collectivité depuis moins longtemps que vous. Oui, il y a des périodes. C'est-à-dire qu'au début d'une PPI, c'est les études, c'est les... voilà. Et ensuite on arrive dans le dur, dans les travaux et ça, ça coûte plus. Pourquoi avoir mis donc la même somme année après année ? Ça ne me semblait pas très planifié, je le dis après coup.

Mais une autre chose qui ne me semble être stratégiquement pas très bien vue, c'est sur le budget annexe déchets. Les habitants vont s'acquitter à la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais pas pour améliorer notre service. Non, mais parce que la collectivité n'a pas su, pas pu ou pas voulu investir dans le tri, alors que la taxe qui est aujourd'hui prévue par le gouvernement d'enfouissement, elle, est prévue depuis longtemps. Voilà. Je trouve que là il y avait un manque de stratégie, un manque de clairvoyance, si vous me permettez.

La présentation du budget apportera bien plus de détails, bien plus de choses concrètes dans vos orientations et ça revient un peu à ce qu'on avait dit au conseil municipal : il serait de circonstance de mettre en place des commissions complémentaires pour observer notamment les budgets annexes. En attendant, nous voterons pour cette présentation du DOB. Merci.

M. GEST : D'autres interventions ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. En fait, c'est devenu une habitude depuis quelques années maintenant de la part de Benoît MERCUZOT, votre vice-président en charge des finances, c'est de consacrer une très grande partie du temps consacré au débat d'orientation budgétaire à commenter la situation politique, économique nationale. Ce n'est pas là l'essentiel d'un DOB normalement. Que la pédagogie soit faite en commission, très bien, parce qu'on y apprend des choses, parce que ça permet de rafraîchir la mémoire des élus, ça permet d'apprendre des choses. On n'est jamais en manque d'apprentissage. Mais de repasser trois quarts du temps lors de ce conseil à nous refaire un cours sur l'économie nationale, ce n'est pas la vocation d'un DOB. Pourtant vous le faites à chaque fois. Je pense que le temps pourrait être organisé autrement et de manière plus efficace dans ce débat.

En fait, de quoi on débat ce soir ? L'objet d'un DOB, c'est que vous nous présentiez la façon dont vous gérez les ressources qui arrivent dans l'escarcelle de la métropole. Et ce qu'on constate, après cette présentation de 20-25 minutes, c'est que rien ne change finalement. Malgré ces trois quarts du temps passés à nous exposer les difficultés de l'État, etc., l'argent qui coule moins qu'à l'époque, finalement on arrive à un statu quo. Vous nous dites finalement : « On ne va rien changer. » C'est dommage que cette réponse soit : on ne change rien.

Je souhaite, dans un premier temps, noter que depuis l'année 2000, les produits fiscaux cumulés de la ville et de la métropole, c'est difficile de ne parler que de la métropole, mais de la ville et de la métropole ont augmenté deux fois plus vite que l'inflation. Deux fois plus vite que l'inflation : 75 % contre 38 %.

Quant aux contributions financières de l'État en ressources de base de fonctionnement, sur la même période, c'est-à-dire depuis 2000 jusqu'à 2022, elles, elles ont augmenté de + 75 %. C'est-à-dire que quand l'État freine son concours, comme c'est le cas en ce moment, vous criez au loup. Vous criez au loup, ça ne va pas. Mais quand il nous dopait, on n'a rien dit et on était bien contents que l'État soit là. Ce qui est d'autant plus cocasse dans la situation, Benoît MERCUZOT, c'est qu'il y a 3 jours, vous êtes devenu président du comité départemental du parti d'Emmanuel MACRON, celui-là même qui donne ces inflexions financières et qui prend ces décisions. Ça ne doit pas être évident comme situation. C'est aussi l'intérêt d'être un élu sans étiquette où on n'est pas contraint de défendre des positions quand on défend sa ville et sa métropole, de ne pas être contraint et sous le joug et sous les directives d'un parti dont on a du mal à se départir.

L'exercice est habilement mené mais quand on creuse, Benoît MERCUZOT, on ne comprend pas la logique.

Notons que face à cette situation internationale et que donc par rebond sur cette situation nationale qui est difficile, crier au loup, ça ne suffit pas. Ça ne suffit pas, pendant 45 minutes, de pleurer sur la situation. C'est justement dans ces moments qu'on attend d'un vice-président chargé des finances d'être ingénieux, qu'on attend d'un exécutif qu'il prenne des décisions fortes et courageuses parce qu'il y est contraint. Il y a des contraintes qui pèsent. À un moment donné, on ne peut plus mettre sous le tapis et il faut prendre des décisions fortes.

Et je fais souvent cette comparaison avec les foyers. Nous sommes des élus, nous sommes des représentants de foyers, de familles. Ces familles, elles sont touchées pour la grande majorité de plein fouet par ces difficultés financières. Qu'est-ce qu'elles font ? Elles réduisent la voilure. Elles ne font pas de recours à l'emprunt. Elles reportent leurs investissements. Elles avaient peut-être le projet de faire une véranda ou autre chose. J'ai déjà pris cet exemple. Il m'a été moqué l'année dernière, mais je le reprends parce qu'il permet bien de comprendre les choses. Baisser la voilure, ce n'est pas une honte ; c'est parfois une nécessité. Ça ne veut pas dire tout annuler. Ça veut dire baisser la voilure ; ça ne veut pas dire enlever la voile.

Dans la doctrine qui est la vôtre, la voilure, elle doit rester large parce qu'elle contribue à faire travailler des entreprises et donc des salariés. Mais si on s'arrête là, le raisonnement est le bon. Mais si on poursuit, qui doit rembourser ces investissements ? Qui doit les payer ? Au final, c'est le contribuable qui lui-même est peut-être chef d'entreprise ou salarié d'une entreprise. Et je pense que votre doctrine, dans ces temps-là, n'est pas la bonne.

Notons aussi que dans ce débat d'orientation budgétaire, les prévisions et les projections que vous faites, vous nous les présentez désormais sur trois années. Pendant de nombreuses années, cela était fait sur six ans, ce qui permettait aux élus d'avoir une vision à long terme avec justement cet exemple de la voilure, en disant : « On va la rétrécir un petit peu, on va la baisser, on va la contraindre, mais dans quatre ans, dans cinq ans, dans six ans on va redonner du souffle. » Ça, on ne le voit pas. Et quand je ne vois pas quelque chose, il y avait une philosophe qui n'était pas une philosophe mais qui disait : « Quand c'est flou, il y a un loup. » Ce n'était pas une philosophe. Cette façon de procéder sur trois ans me dérange.

Je vous parlais un peu plus tôt de l'exigence d'ingéniosité à avoir ou des décisions fortes à prendre. Je souhaite vous entendre, Benoît MERCUZOT, sur trois sujets qui ont un impact très fort sur le budget de notre collectivité. Trois. Trois points.

Le premier, c'est le surinvestissement dont je viens de vous parler, sur ce que vous comptez faire. Redites-nous ce que vous pensez de ce surinvestissement et ce maintien de l'investissement haut.

Le deuxième point, c'est sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment sur le budget que représentent les salaires que nous versons, les indemnités de travail que nous versons aux collaborateurs de la métropole, ce qu'on appelle la masse salariale qui représente, vous l'avez dit, 52 % des dépenses de fonctionnement. Quand on perçoit... pardon. Donc, 52 % des dépenses de fonctionnement. Là, une attention aurait sans doute dû être apportée sur ce point-là, vous êtes passé très vite, et le sentiment qu'il reste, c'est que finalement ce problème qui pèse, vous ne le prenez pas à bras-le-corps. Vous le repoussez à plus tard parce qu'il est éminemment politique, parce que ce n'est pas facile de dire : on va devoir faire des efforts pour maintenir notre masse salariale à un niveau identique à minima et baisser. C'est compliqué, d'autant plus qu'année après année, nos salariés prennent du grade, vieillissent, prennent de l'avancement et donc leur salaire augmente. Mais quand on regarde les tableaux qui nous sont présentés, malgré cela vous continuez à faire appel fortement aux personnels non permanents. Je dois dire aux CDD, à des personnes que vous prenez pour faire des missions supplémentaires. Ce recours aux PNP a un impact fort dans le budget et là non plus vous n'en avez pas parlé, vous êtes passé très vite dessus.

Dernier point : c'est sur les lignes sur lesquelles vous comptez faire vraiment des économies. Je veux vous entendre, Benoît MERCUZOT s'il vous plaît, sur le budget principal mais aussi sur les budgets annexes. Ça a été évoqué par certains de nos collègues : sur quelles lignes du budget principal et des budgets annexes vous allez faire ou ne pas faire, nous attendons votre réponse, des économies.

Je vous remercie.

M. GEST : Y a-t-il encore d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je donne la parole à Benoît MERCUZOT. Il y a de la matière pour qu'il s'exprime.

M. MERCUZOT : Je vais essayer de ne pas être trop long puisque manifestement j'ai fait 25 minutes. Je ne sais pas combien j'ai fait mais ça vous a paru interminable, donc je vais essayer quand même de condenser mon propos.

D'abord, Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais purger cette affaire, enfin s'il y a à la purger d'ailleurs, mais cette affaire politique. D'abord, je constate que nous sommes aussi au sein du conseil d'agglomération, de la communauté d'agglomération, et vraiment, pour moi, dans sa nature, une intercommunalité n'est pas une instance... une instance intercommunale n'est pas une instance politique. J'en suis désolé, mais j'en veux pour preuve d'ailleurs qu'au titre des vice-présidents, il y a des vice-présidents qui peuvent appartenir et avoir des sensibilités fort différentes les unes des autres et il se trouve que pour des raisons indépendantes de ma volonté, je n'ai pas pu participer au conseil municipal. Là, sans doute, sans doute l'instance est plus politique et j'aurais répondu très volontiers à vos différentes interrogations aux uns et aux autres.

Je voudrais simplement dire, de ce point de vue-là, que le fait d'appartenir à un parti politique, et j'espère bien que nous sommes plusieurs à partager ce point de vue, n'empêche pas de continuer à réfléchir. J'espère bien que ça n'empêche pas d'ailleurs d'avoir une certaine liberté. Et simplement, moi, j'essaie, j'allais dire un peu comme tout le monde, je pense, en tout cas une grande majorité, de ne pas être schizophrène. Et je constate, je constate que depuis 2020, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, il y a des choses inattendues qui se passent. Et je constate, et je constate que chacun s'est tourné vers l'État, et moi, je considère – tout le monde ne partage pas forcément le point de vue, ce point de vue, et je reconnais à chacun évidemment le droit d'avoir son point de vue là-dessus – mais moi, je considère que l'État a été à la hauteur et que jamais depuis bien longtemps une politique keynésienne telle que nous la connaissons n'avait été menée

dans ce pays. Voilà ! C'est un droit que j'ai de le penser. Vous me demandez de l'exprimer clairement, donc je l'exprime clairement. Il n'y a pas de difficulté.

Et je sais très bien, je sais très bien que comme, allez je vais dire responsable, en tout cas vice-président des finances de cette collectivité, effectivement des choix qui sont faits peuvent nous poser un certain nombre de difficultés, mais je n'oublie pas non plus, parce que je ne veux pas être schizophrène et que je regarde ce qui se passe autour de moi, que quand l'État propose de s'attaquer, et quelle que soit la majorité, quand l'État propose de s'attaquer à des niches fiscales, vous savez la formule. Dans chaque niche, il y a un chien et donc finalement on ne touche pas aux niches fiscales. Quand l'État veut diminuer des dépenses publiques, il a bien du mal à trouver les objets sur lesquels il peut baisser ses dépenses.

Et donc voilà je constate simplement, je fais ces constats-là en citoyen libre, effectivement engagé politiquement et je suis fier de cet engagement, et je ne vois pas en quoi ça pose la moindre difficulté, d'autant moins dans cette instance qui, encore une fois de mon point de vue, est une instance de territoire et pas une instance politique au sens politicien où vous semblez vouloir l'amener. Ça, c'est un premier élément et je dis ça aux uns et aux autres puisque j'ai été interpellé à divers points de vue sur cette question-là. Je n'en parlerai plus, sauf si vous deviez à nouveau m'interpeller, parce que je ne sais pas : des fois il faut répéter les choses pour qu'elles puissent être entendues.

Moi, au fond, j'ai entendu des choses assez contradictoires des uns et des autres et quelquefois des mêmes personnes. Ce que vous appelez, l'un d'entre vous a appelé surinvestissement et qui a été critiqué, vous l'appelez surinvestissement, vous en avez le droit. Moi, je dois dire que comme probablement tous ceux qui sont dans cette rangée-là, nous en sommes particulièrement fiers pour deux raisons.

La première, c'est que comme vous l'avez dit, ça a aussi permis d'apporter de l'activité à nombre d'entreprises du territoire et à nombre de ses salariés.

Et puis parce que, je suis désolé de le dire parce que ce n'est vraiment pas ma tasse de thé la politique politicienne, les petits coups comme ça, mais parce qu'on faisait suite à un mandat où il ne s'était rien passé, où aucune décision n'avait été prise. Alors c'est facile de parler de bonne gestion quand on ne dépense rien. Moi, je pense qu'au contraire c'est de mauvaise gestion parce que la bonne gestion c'est au contraire de prendre des décisions qui permettent au territoire de se positionner pour son avenir.

Et c'est là où j'entends des choses contradictoires mais après tout, après tout chacun a le droit d'évoluer et si les évolutions des uns et des autres nous permettent d'aller dans le bon sens pour le territoire, allons dans le bon sens ! J'ai entendu ce qui a été dit à propos de Boréalia. C'est vrai, on a une entreprise. Ah ! Une entreprise. Tiens ! Celle-là n'est pas le grand méchant loup. C'est bien ! Il peut y avoir des entreprises intéressantes qui pourraient même créer des milliers d'emplois mais qui ne seraient quand même pas le diable. Très bien ! Très bien ! Travaillons avec elles et travaillons à cette hypothèse de construire à partir d'un laboratoire de recherche situé à Amiens, qu'on puisse le retrouver. C'est 10 à 20 hectares dont ils ont potentiellement besoin. Voilà ! Si les contradictions que j'entends ou que j'ai entendues du même coup nous permettent d'évoluer vers cette forme de consensus et de ne pas pénaliser notre territoire, allons-y.

Simplement, je voudrais vous dire, Monsieur DESCHAMPS, Monsieur Renaud DESCHAMPS, que vous m'avez interpellé à plusieurs reprises avec mon prénom et mon nom, donc je me permets de vous renvoyer la même chose. Je voudrais vous dire, Monsieur Renaud DESCHAMPS, qu'il ne

s'agit pas d'être inventif. Il ne s'agit pas d'être imaginatif. Non ! Et malheureusement il ne s'agit même pas d'être créatif. Il s'agit tout simplement, quand vous êtes en charge des finances, de faire en sorte que malgré la tempête, malgré la tempête le bateau ne coule pas et qu'il suive la trajectoire que vous voulez lui donner. Moi, être inventif quand il s'agit de compter, je ne sais pas exactement ce que ça veut dire. Un de mes précédents collègues, Roger MÉZIN, disait : « Les paroles, ça se parle et puis les comptes, ça se compte. » Je crois qu'au moins sur ce point-là il avait parfaitement raison.

Et ce qui m'importe, moi, c'est de pouvoir vous dire ce soir : oh ! Là, on n'est garantis de rien parce qu'on ne sait pas ce qui peut nous tomber dessus, on ne sait pas le contexte international, national, comment il peut évoluer. Mais avec ce que l'on sait aujourd'hui et alors qu'il y aura des décisions difficiles à prendre, et j'y reviens dans un instant, avec ce que l'on sait aujourd'hui, je peux vous dire que si nous sommes à la hauteur de la situation, pas imaginatifs, pas créatifs, si nous sommes à la hauteur de la situation, nous sommes capables de faire en sorte que notre métropole continue à avancer et continue à préparer l'avenir notamment par des investissements.

Et précisément j'en arrive à ces décisions fortes, comme vous les avez appelées. Vous avez peut-être même dit décisions courageuses. Pardonnez-moi, mais je crois me rappeler, et il n'y a pas besoin d'avoir une mémoire très longue, je crois me rappeler qu'au moment où un certain nombre de décisions fortes, courageuses, ont été proposées à cette assemblée, je pense par exemple une augmentation des prix de l'eau, vous avez été de ceux qui ont dit : non, non, surtout pas ! Mon Dieu quelle horreur ! N'augmentons pas l'eau ! Pour moi, vous n'avez pas été courageux ce jour-là.

Et donc aujourd'hui, nous dire qu'il faut des décisions fortes, des décisions courageuses, je dois dire que c'est vraiment extrêmement facile de là où vous êtes. De là où vous êtes, c'est extrêmement facile, mais je ne crois pas que ça soit à la hauteur de la situation, car des décisions courageuses ont déjà été prises. Il faudra de toute évidence continuer à en prendre. Et j'évoquais le délicat équilibre du budget des déchets ménagers et les maires qui sont dans cette instance savent bien qu'effectivement il faut absolument travailler à faire en sorte que les coûts d'exploitation puissent baisser.

On sait que le travail est devant nous. On sait que le travail est nécessaire. Voilà. Mais encore une fois, les décisions courageuses ne nous font pas peur et quand il faut les prendre, on les prend, mais pas pour être créatifs, pas pour se faire plaisir, pas pour être imaginatifs, simplement parce que nous avons un trajet que nous avons défini et nous souhaitons, malgré tout ce qui se passe autour de nous, pouvoir poursuivre ce trajet et c'est cela au fond qui, de mon point de vue, importe.

J'aurais sans doute énormément d'autres choses à dire mais je crois que j'ai déjà parlé beaucoup trop longtemps. Je vous remercie.

M. GEST : Merci, mon cher collègue.

La pédagogie nécessaire sur un débat d'orientation budgétaire mérite qu'on y consacre un peu de temps, surtout quand on a un ordre du jour qui n'est pas trop chargé et qui ne comporte pas, sauf erreur, de questions extrêmement lourdes en dehors de ce débat.

Je voudrais d'abord rassurer Monsieur THÉVENIAUD. Je me sens bien assis. Je n'ai pas de problème d'être assis entre deux chaises. Ce n'est pas la nature du bonhomme d'ailleurs de s'asseoir entre deux chaises. Maintenant, si vous voulez me faire dire que j'ai été sévère ou plus sévère que Benoît MERCUZOT, je ne crois pas parce que quand j'ai fait ma conférence de presse mardi, je l'ai faite à partir des éléments que Benoît vient de présenter. Ce n'est pas moi qui invente

que notre pays est fortement endetté. C'est un fait. Il y a des raisons tout à fait explicables, d'autres sur lesquelles on peut discuter, mais ce n'est vraiment pas quelque chose d'extravagant de présenter les faits. Et puis qui plus est, je n'ai pas commencé à protester hier matin, ni en 2020 ni même en 2017. Entre 2014 et 2017, j'ai fait valoir aussi les critiques qu'il me paraissait logique d'amener sur un contexte national qui influence la collectivité.

Je suis comme Benoît MERCUZOT et c'est comme ça que dès le départ j'ai positionné les choses. Effectivement, l'intercommunalité, pour moi, qui est une élection au second degré, n'est pas une assemblée politique. Mais lorsque des décisions nationales influencent la gestion de notre collectivité, c'est normal qu'on s'exprime dessus, et je ne l'ai pas fait de manière plus rude que la présentation des différents tableaux que Benoît a présentés tout à l'heure, parce que c'est simplement le reflet de la réalité.

Et donc, effectivement, si en 2013 la décision du Président de l'époque, qui n'est pas le même que celui d'aujourd'hui, n'avait pas été de baisser les aides aux collectivités territoriales, ce qui ensuite n'a pas été arrêté, s'est simplement stabilisé, ce qui fait que le cumul, oui, ça fait qu'on est à -111 millions aujourd'hui. Est-ce que c'est honteux de le dire ? C'est une réalité !

Renaud DESCHAMPS évoquait le fait qu'on aurait, autrement dit, davantage augmenté la fiscalité depuis 2000, il est remonté très loin, pendant que l'État avait, elle, avait, lui, pardon, augmenté ses aides aux collectivités. Oui. Globalement c'est vrai, sauf depuis quelque temps, mais il ne faut pas oublier que depuis lors d'autres compétences ont été attribuées aux collectivités territoriales. Il ne faut pas regarder qu'un seul aspect des choses ; il faut regarder la totalité.

Et si c'est une surprise pour vous que je vous dise que quel que soit le gouvernement en place, je suis contre le fait que l'on perde de l'autonomie sur nos recettes fiscales, ce n'est pas une nouveauté. Je vous l'ai déjà dit dix fois. Et que bien sûr, si je regarde les résultats, la suppression de la taxe d'habitation, le peu de recettes que nous avons maintenant tirées de la fiscalité, c'est-à-dire de ce qu'on peut choisir nous-mêmes, la dépendance énorme dans laquelle nous sommes vis-à-vis du gouvernement, quel qu'il soit, puisque vous avez vu les chiffres de la TVA : 55 millions de nos recettes vont venir de la TVA, c'est-à-dire du bon vouloir du gouvernement, quel qu'il soit, et surtout des recettes de TVA. Qu'advierait-il si par malheur, ce que je ne souhaite certainement pas à mon pays, c'est qu'on voit la consommation, par exemple, baisser et les recettes de TVA baisser avec ? Voilà pourquoi je ne suis pas d'accord du tout sur ces choses-là, mais ce n'est pas nouveau. Et puis après tout, tout le monde peut avoir aussi un avis différent. C'est respectable les positions, c'est ça la vie politique. Moi, je n'ai jamais trouvé qu'échanger sur le plan politique, c'était critiquable. Au contraire, c'est le débat démocratique.

Alors maintenant, quand on critique, il ne faut quand même pas dire n'importe quoi. Monsieur VOULMINOT, oui, il y aura une modification à la hausse du RIFSEEP en 2023 en dépit de toutes les difficultés parce que dans les frais de personnel, je suppose que quand même tout le monde a intégré qu'en cours d'année, au mois de juillet, alors que notre budget est voté en début d'année, nous avons intégré des hausses pour notre personnel. C'est tout à fait normal que le personnel soit augmenté, ce n'est pas la question, mais c'est un exercice quand même qu'il faut introduire dans notre politique, c'est-à-dire de faire en sorte de faire passer notre budget de l'année 2022 à un niveau supérieur parce qu'il faut intégrer en cours d'année des dépenses supplémentaires.

Le versement mobilité, Monsieur VOULMINOT, oui, nous avons été contraints et ça ne me réjouit pas, de l'augmenter. Pourquoi ? Ne dites pas qu'il n'y a pas de service(s) supplémentaire(s) : on va acheter des bus nouveaux pour qu'ils soient moins en panne que ceux qui le sont aujourd'hui, et

d'autre part, on va s'efforcer de mieux desservir, par exemple, l'Espace Industriel Nord. Ne dites pas qu'il n'y a pas de progrès dans le service.

Pour le reste, Jean-Claude RENAUX pourrait vous le dire, nous n'avons plus aucune remarque, aucune remarque d'aucune sorte sur la desserte qui est celle des bus aujourd'hui qui est très nettement au-dessus de la moyenne de ce que font les collectivités du même type. Donc voilà, ne disons pas n'importe quoi pour trouver des angles de critique.

Les déchets, vous dites : « Oui, mais vous n'avez pas fait les investissements qu'il faut sur le tri. » Vous pouvez dire ce que vous voulez mais surtout pas ça. C'est justement exactement le contraire de ce que nous avons fait. Mais il se trouve qu'aujourd'hui le tri a ses limites, figurez-vous, et qu'il se trouve que ce que l'on pouvait recevoir comme recettes liées, par exemple, à... comment dirais-je... à la revalorisation d'un certain nombre de déchets, aujourd'hui, malheureusement, s'est estompé, mais ne dites pas qu'on n'a pas fait d'efforts dans le tri. Au contraire, on a été obligés d'en faire beaucoup, Monsieur VOULMINOT, parce qu'il n'y avait rien avant. On était en retard sur tout. Regardez sur le verre par exemple. On a encore des chiffres inférieurs à la moyenne dans ce domaine. Donc, de grâce, regardons la réalité en face !

Madame DESBUREAUX, vous, vous commencez à concurrencer Monsieur DESCHAMPS. Vous commencez à être vraiment quelqu'un qui peut parier sur l'avenir. Vous auriez été aux responsabilités, évidemment que vous auriez prévu l'épidémie de Covid. Bien sûr ! Évidemment que vous auriez prévu les dépenses que nous sommes amenés à faire maintenant, comme chaque citoyen, comme chaque citoyen au regard de l'inflation. Ça, vous l'auriez prévu, j'en suis convaincu. Mais c'est évident, tout le monde l'aurait prévu ! C'est vrai que gouverner, c'est prévoir, mais il y a quand même des choses qui dépassent le classique, et là, ce qu'on vit depuis 2 ans et demi, ça fait bien longtemps que le pays n'a pas connu ce genre d'incident à répétition.

Et je suis, comme Benoît MERCUZOT, très fier des investissements que nous avons faits parce que, pardonnez-moi, mais heureusement qu'on a remis la machine en route. Heureusement ! Ça se traduit par plein de sujets positifs, y compris maintenant on a plus d'habitants qu'on n'en a jamais eu à Amiens ! Je suis né ici. 130 000 habitants, ça m'obsédait. C'est toujours le même chiffre depuis des années. On est à 136 000. Vous voulez que je vous donne les statistiques des années, que vous avez bien connues à travers vos amis, sur les logements produits et sur la population ? Vous voulez que je vous les donne, les chiffres ? Je suis à votre disposition.

Bon. Après ça se traduit en termes d'emplois comme jamais auparavant. Et effectivement, quand on investit massivement comme on l'a fait, ça a des répercussions sur l'activité des entreprises. Allez les voir, les entreprises. Je vous assure : ça vaut le coup. C'est gentil, les entreprises, ça peut servir. Rassurez-vous : ça crée non seulement des emplois mais c'est ça qui donne à manger à l'ensemble des citoyens. Ne les regardez pas comme ça de loin, allez les voir de près. Je vous assure : ça changera votre état d'esprit.

Alors, vous m'avez fait des propositions de commission plénière, etc. Je veux bien tout ce que vous voulez mais les débats on les a ici, on n'a pas besoin de créer d'autres structures. Ce n'est pas ça, des propositions. Des propositions, c'est ce que vous allez certainement nous faire, ainsi que Monsieur DESCHAMPS. Tout le monde va être très courageux. Effectivement, si la situation que nous connaissons actuellement, c'est-à-dire avec l'inflation, la hausse des matières premières, la hausse de tous les chantiers que nous avons prévus de faire continuent, vous allez, c'est vrai et je suis rassuré d'avance, avoir le courage de le dire : c'est là qu'il faut faire des économies. C'est ça qu'il ne faut pas faire comme investissements parce que oui c'est possible qu'on soit amenés à revoir la programmation prévisionnelle des investissements. Moi, je ne m'en cache pas parce que

c'est la responsabilité effectivement d'un élu de prendre des décisions désagréables quand, c'est vrai, on ne veut pas vivre au-dessus de ses moyens. Donc, on sera peut-être amenés à le faire. Moi, je ne m'en cache pas, mais alors je vous attends parce qu'effectivement... Non, c'est terminé sur ce débat, Monsieur DESCHAMPS. Je trouve que là je sais d'avance ce qui va se passer : ça ne sera jamais là qu'il faut faire des économies. Ça ne sera surtout pas ce chantier-là qu'il faudra ne pas faire. Il y a toutes les bonnes raisons du monde pour ne pas être d'accord avec un retrait possible si c'est vraiment nécessaire. Et on sera obligés de compter, une fois de plus, sur la responsabilité que nous exerçons avec les maires des communes de l'agglomération. Ça, je le sais d'avance.

Non, non, Monsieur DESCHAMPS. Je vous ai déjà dit non. Il se trouve que vous n'avez pas été mis en cause. Je réponds à vos expressions, donc il n'y a pas de raison de vous redonner la parole.

Il se trouve que, enfin j'espère donc que vous soutiendrez massivement cette obligation devant laquelle nous serons peut-être placés.

Enfin, un dernier mot sur les emplois. S'agissant de la maîtrise du fonctionnement des dépenses de personnel, on n'a vraiment pas de leçon à recevoir parce que quand le gouvernement nous a demandé de mettre en place le fameux contrat de Cahors avec des dépenses de fonctionnement maximum de... j'essaie de me souvenir... à l'époque c'était 1,25 % de plus chaque année. Jamais nous n'avons atteint 1 %. Jamais ! Ça veut dire que nous avons été capables de contenir effectivement les dépenses générales de fonctionnement et les dépenses y compris de personnel.

Il peut y avoir des problèmes sur les personnels non permanents, c'est vrai. Mais je vous ferais remarquer que le personnel non permanent, il répond surtout à des besoins très spécifiques. D'abord, des gens qu'on embauche effectivement pour des activités qui ne durent pas toute l'année, de personnel qu'on est obligés d'embaucher parce qu'il y a des normes, je pense par exemple aux centres de loisirs sans hébergement, des normes de personnel à respecter. Donc, il y a des choses comme ça. C'est vrai qu'il faut y regarder. Nous y regardons, rassurez-vous. Mais n'exagérons pas non plus les débordements dans ce domaine.

Voilà ce que je voulais dire parce que je ne veux pas non plus, moi, alourdir ce débat même s'il est très important, même si j'ai eu l'occasion de dire que je n'ai jamais connu une période aussi difficile que celle que nous traversons pour les collectivités territoriales. J'ai heureusement connu, dans mon parcours que certains jugeront trop long, des périodes beaucoup plus fastes où chaque problème trouvait sa solution sans obérer les finances des collectivités concernées. Ce temps est révolu. Je le dis à l'avance pour des débats qui pourraient avoir lieu aujourd'hui d'ailleurs : croyez-moi, je préférerais pouvoir vous dire oui beaucoup plus souvent que je ne suis appelé à dire non. Et il se trouve que c'est comme ça. Il y a une multiplication de difficultés que nous devons assumer et c'est ce que nous essayons de faire au mieux dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire. Nous aurons l'occasion le mois prochain, lors du vote du budget, de rentrer un petit peu plus dans le détail justement des économies nécessaires que je suis sûr, une fois de plus, vous allez soutenir dès demain. Voilà.

Vous savez que pour un débat d'orientation budgétaire, on ne le met pas au vote, on dit simplement qu'on reconnaît qu'il a eu lieu. Donc, est-ce qu'il y a des élus qui considèrent que le débat n'a pas eu lieu ? Monsieur DESCHAMPS considère qu'il n'a pas eu lieu...

M. DESCHAMPS : Moi, je vais vous dire pourquoi...

M. THEVENIAUD : Explication de vote...

M. GEST : Oui, oui, d'accord, Monsieur THÉVENIAUD. Explication de vote.

M. THEVENIAUD : Je ne prendrai pas part au vote car je considère qu'il n'y a pas eu un débat.

M. GEST : Ah bon !

M. THEVENIAUD : J'ai fait des propositions – après, vous allez dire qu'on ne fait pas de propositions – sur la productivité, les méthodes employées, etc. Je n'ai jamais eu de réponse, ni en conseil municipal, ni ce soir en séance plénière à Amiens Métropole. Donc, je considère qu'on n'a pas les éléments aux questions et aux propositions qu'on a effectuées. On n'a pas de réponse.

Alors, vous dites qu'on fait de la politique politicienne, Monsieur GEST. Votre réponse a été à 60 % de la politique politicienne et celle à MERCUZOT aussi. Vous n'êtes pas rentrés dans les détails concernant nos questions, donc je ne prendrai pas part au vote.

M. GEST : Vous avez parfaitement le droit de ne pas prendre part au vote. Simplement, c'est la première fois que je vois ça parce que vous pouvez considérer que le débat est insuffisant, mais dire qu'il n'a pas eu lieu.

Monsieur DESCHAMPS, si c'est pour reprendre la parole, je vous ai dit non. Je m'y tiens. Vous respectez la loi qui s'applique à tout le monde. Voilà. Si c'est pour dire que vous... comme Monsieur THÉVENIAUD, que vous ne prenez pas part au vote, vous le manifestez le moment...

Qui est contre le fait qu'un débat n'a pas eu lieu ? Alors, il y a une voix contre et...

M. DESCHAMPS : Non, non, il y a plus qu'une voix contre. Le groupe Amiens au Cœur vote contre parce que, Monsieur GEST, un débat ce n'est pas une question / une réponse. Un débat, c'est un échange. Vous refusez...

M. GEST : Il a eu lieu, Monsieur DESCHAMPS. Il a eu lieu. Je vous dis : il a eu lieu. Vous vous êtes exprimé, je ne vous ai pas coupé...

M. DESCHAMPS : Mais non parce qu'un débat...

M. GEST : Je vous ai répondu...

M. DESCHAMPS : Un débat...

M. GEST : Comment dirais-je ?

M. DESCHAMPS : Sur un débat, il peut y avoir des relances.

M. GEST : Oui. En plus de ça, c'est vrai que mes voisins me soufflent une chose évidente : c'est que le débat d'orientation budgétaire, c'est le début du débat qui va nous conduire à voter le budget dans un mois. Point barre. Donc, il y a eu une ouverture de débat. Il y a eu des gens qui se sont exprimés, vous en faites partie. Vous avez eu le temps que vous souhaitiez. Là, maintenant, les choses sont terminées. Je repose ma question.

ADOPTE

Observations : *MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, Mmes BELLINA (pouvoir à M. DESCHAMPS) et VAGNIEZ ont voté contre. M. THÉVENIAUD n'a pas pris part au vote.*

9 - CEREMONIE DES VŒUX 2023 DU MAIRE D'AMIENS ET DU PRESIDENT D'AMIENS METROPOLE. PARTENARIAT AVEC LES ECOLES HOTELIERES DU LYCEE DE LA HOTOIE ET DU LYCEE SAINT-MARTIN. CONVENTIONS.

M. GEST : À l'occasion de ces vœux, nous avons fait appel, comme les années précédentes, aux étudiants des sections hôtelières du lycée de la Hotoie et du lycée Saint-Martin pour le suivi, l'appui logistique.

Je vous propose d'octroyer une somme de 2 000 € pour la section hôtelière du lycée de la Hotoie et un montant de 2 350 € pour l'association Hôtellerie Service du lycée Saint-Martin.

Ces sommes ne pourront tenir lieu de rémunération à l'égard des élèves impliqués. Toutefois, cette opération a bien évidemment contribué à leur formation professionnelle.

Y a-t-il des voix contraires ? Monsieur THÉVENIAUD ?

M. THEVENIAUD : Oui. Je me félicite qu'on travaille avec un lycée public et un lycée privé sous contrat. C'est pour ça que j'ai toujours défendu l'école libre et j'ai vu des débats il y a un mois au Conseil régional : certains se sont opposés aux subventions pour financer l'enseignement privé sous contrat. Dernièrement, quelqu'un voulait supprimer le terme Saint-Martin aux trophées qu'on remet aux associations. Je ne vais pas rentrer dans ces idéologies du siècle passé, qui sont dépassées, mais je me félicite qu'on puisse travailler avec le public et le privé. Je suis pour l'école libre.

M. GEST : Ça n'est pas nouveau. Comme je le disais, Monsieur THÉVENIAUD, seule la parenthèse Covid nous empêchait de faire appel à eux parce qu'il n'y avait pas de manifestations, mais sinon nous l'avons toujours fait et je m'en félicite comme vous.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ? Si non je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - ASSOCIATION CAP VERT AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2023.

M. GEST : L'association Cap Vert, j'en ai parlé tout à l'heure dans mon bilan. Il s'agit là d'attribuer une subvention, comme d'habitude, de 14 000 €. J'ai parlé de l'essentiel de ce que nous faisons avec cette somme et qu'elle est attribuée à Santa Catarina, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

J'ai sauté un dossier. On va y revenir. Sur le Cap Vert, y a-t-il des questions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - AMIENS AERO MODELES CLUB. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. AVENANT N°1.

M. GEST : Le point 10, il s'agit du club d'aéromodélisme qui était situé sur les terrains de Boréalia. Vous noterez d'ailleurs que je ne me suis pas exprimé tout à l'heure sur Boréalia. J'aurais pu parce que manifestement l'information circule mal dans certains groupes.

Tout à l'heure, nous avons fait la première réunion du comité de pilotage des friches et il y a des représentants de l'opposition qui siégeaient, en l'occurrence Monsieur BAÏS et Monsieur DESCHAMPS. Donc, je ne vois pas pourquoi on nous dit qu'il n'y a pas de discussion sur le sujet de Boréalia et sur le sujet des friches de manière générale.

Ceci étant, là, il s'agissait effectivement de faire en sorte que la zone d'activité future en question ne soit pas gênée par l'activité de l'aéromodélisme. Nous avons fini par trouver une solution, difficilement, mais grâce à la commune de Vignacourt, dont je remercie le maire, le club va être installé là-bas et nous avons en contrepartie décidé d'aménager ce qui est nécessaire pour l'exercice de leur loisir. Une fois qu'ils seront installés là-bas, ils vogueront de leurs propres ailes d'avions miniatures.

Et donc, c'est ce que nous vous proposons d'approuver, et d'autoriser un avenant qui acte le report de la date de libération du terrain au 1^{er} juillet 2023 parce qu'il y a eu un peu de retard de pris et donc le club nous a demandé 6 mois de rallonge, si je puis dire, et c'est ce que nous vous proposons de mettre en place.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU. SUBVENTION. ANNEE 2023.

M. GEST : Je peux passer au point n°12 qui propose d'accorder au Comité de jumelage européen de la ville de Longueau une subvention de 2 000 €, identique à celle versée l'année dernière. Cette association se mobilise cette année pour les Journées européennes de l'amitié. Un partenariat s'est établi avec Dortmund et plus précisément avec les jeunes de cette ville, traduisant ainsi la dynamique locale et internationale forte de ce projet. On connaît bien cette structure qui est soutenue depuis longtemps par Amiens Métropole.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE GESTION DES ACTIFS ET D'APPUI A LA MOBILITE HAUTS-DE-FRANCE. CREATION.

M. GEST : Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional de voyageurs, la Région a sollicité de la SNCF, comme la loi l'y autorise, le transfert des actifs des services, du service.

C'est à ce titre que la Région a engagé une démarche de création d'une société publique locale de développement et de gestion des matériels et infrastructures de transport afin de répondre à ses nouvelles obligations.

La Région a proposé à Amiens Métropole, en ses qualités de deuxième pôle régional et d'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire, d'en devenir le premier coactionnaire.

Cette société sera dénommée SPL de gestion des actifs et d'appui à la mobilité Hauts-de-France.

Elle sera gouvernée selon la formule du « conseil d'administration avec directeur général ». Ce conseil d'administration comprendra quatre administrateurs, dont trois représentants de la Région et un représentant d'Amiens Métropole.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la création de cette SPL, ses statuts, mais également l'apport de la collectivité au capital à hauteur de 4 500 €, correspondant à 2 % du capital initial de la société.

Et je vous propose de me désigner en qualité d'administrateur pour représenter Amiens Métropole au conseil d'administration.

Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je vais voter pour que vous nous représentiez avec grand plaisir parce que tout ce qui sera fait pour améliorer les conditions d'utilisation des trains par les pendulaires qui habitent Amiens, les communes de la métropole, qui se rendent à Paris, qui vivent un enfer tous les jours. Chaque volonté, chaque temps passé, chaque idée sera la bienvenue et Amiens au Cœur appuiera tout ce qui peut faire pour que ces conditions s'améliorent. C'est inacceptable qu'une ville comme la nôtre soit traitée comme cela par la SNCF. On parlait de l'État tout à l'heure, là je le dis, par l'État qui a tout misé sur le TGV et rien sur les liaisons intercités. Là, il est vraiment grand temps et on compte sur vous, Alain GEST, pour peser de tout votre poids, auprès de Xavier BERTRAND, sur la SNCF. Tout le monde en a marre, vraiment marre ! Alors, ce sont des mots mais il faut le dire. Il faut s'arrêter à un moment. On a passé des vœux. J'ai regardé l'historique des vœux que nous avons passés à la ville, à la métropole. Le sentiment, c'est que nous ne sommes pas du tout pris en considération par la SNCF. C'est un mépris total de la part de la SNCF. C'est un mépris de nos habitants. On compte sur vous, Alain GEST. Merci, Monsieur le Président.

M. GEST : Je crois que là-dessus tout le monde partage le même avis. Aujourd'hui, ce n'est rien moins que quatre trains Paris-Amiens qui ont été purement et simplement annulés. Aujourd'hui ! Et donc, je l'ai dit, je l'ai dit aux vœux, c'est inadmissible. Je ne vous promets pas pour autant, parce que nous sommes présents à 2 % dans cette structure, que subitement tout va s'améliorer, car il y a des problématiques assez complexes quand même à résoudre. Cela étant, c'est vrai que toute possibilité d'être au plus près des décisions me paraît non négligeable au regard d'une situation qui effectivement, pour les utilisateurs quotidiens du train, qui sont des clients obligés, est devenue intolérable.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Monsieur le Président, merci. On a le même constat, le même diagnostic, mais pas la même interprétation des causes. Absolument pas ! Absolument pas ! En fait, l'état dans lequel est aujourd'hui la ligne Amiens-Paris-Longueau c'est effectivement un désengagement de l'État. Un désengagement de l'État. Quand Emmanuel MACRON, qui a soutenu votre campagne, disait qu'il promettait un big bang pour la SNCF lors de l'annonce de la loi ferroviaire en 2018, c'est lui qui disait ça, qu'est-ce qu'on voit ? En fait, c'est pire. Un peu partout en France, des suppressions de lignes. C'est plus cher pour les usagers. C'est plus cher pour les collectivités. La qualité de service, ça se dégrade. En fait, c'est à l'État d'investir massivement. Il ne joue pas son rôle dans la

transition écologique. Le train devrait avoir une place capitale. Or, les lignes sont vétustes. C'est le résultat d'un démantèlement et un désengagement depuis des dizaines d'années.

Donc, siéger dans cette SPL, c'est très bien, mais on doute que ce soit efficace pour améliorer vraiment la qualité désastreuse de la ligne et c'est pourquoi on n'aurait pas soutenu un gouvernement qui aurait actionné de telles décisions. Donc, on ne soutiendra pas non plus l'entrée dans la SPL pour laquelle vous pensez que ça va améliorer les choses.

M. GEST : Remarquez que je n'ai pas dit ça du tout, j'ai même dit le contraire. J'ai dit que je ne faisais pas de promesse sur l'amélioration comme ça d'un coup de baguette magique. J'ai dit : il s'agit d'être aux côtés de la Région qui elle fait son travail. Ça, vous pouviez le dire aussi, parce que la Région fait son travail dans le cadre de ses responsabilités. Elle investit énormément et c'est la raison pour laquelle elle a choisi, comme la Région Grand Est, de créer cette SPL de gestion parce que ce sont des millions et des millions que la Région investit pour acheter des trains nouveaux, plus performants que ceux... Après, il y a le domaine des voies. Ça, c'est l'affaire de SNCF Réseau, dont l'actionnaire principal est l'État, j'en conviens volontiers, mais ce n'est pas là-dessus qu'on va jouer. C'est sur la compétence qu'a le Conseil régional des Hauts-de-France. Voilà.

Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : La délibération visée semble pleine de bons sens. Il y a écrit que le choix de la SPL permet plus de réactivité ou de flexibilité. Il ne donnerait pas lieu par ailleurs à transfert de personnel, ce qui permet au passage de ne pas solliciter l'avis du CT.

Ces deux affirmations peuvent être contestées. Certes, la SPL fait gagner du temps dans les processus de passation des marchés publics, nous dit-on, mais cela est-il bien utile ? Pour ce qui concerne le ferroviaire, on est sur des investissements à temps long et les fournisseurs de matériel sont moins nombreux que pour d'autres types de prestations. Le temps de procédure des marchés publics est donc négligeable comparé aux délais d'amortissement des matériels.

Quant à la justification du non-transfert de personnel, s'agissant de missions nouvelles, dites-vous, elle est plus qu'étonnante. La Région exerce déjà une compétence transport qui nécessite de mener des études ou des travaux ou d'acheter des matériels. Ce n'est, pour ce volet, pas une mission nouvelle. Il doit bien se trouver dans les services des agents susceptibles de mener à bien ces missions. On peut ainsi soupçonner la Région de vouloir créer une SPL pour ne plus avoir à voter qu'une subvention annuelle à ladite SPL et examiner chaque année son rapport d'activité sans autres débats ou pour pouvoir embaucher du personnel de droit privé sans droit de regard sur les instances paritaires ou des élus alors que la loi a considérablement assoupli les conditions d'embauche de cadres, en particulier dirigeants.

Ensuite, depuis quand Amiens Métropole a-t-elle la compétence ferroviaire ? Qu'est-ce que cette SPL va lui apporter ? On parle ici de transfert de rames à tel ou tel opérateur. De fait, à la lecture des documents qui figuraient en annexe de la délibération passée à la Région Hauts-de-France, il apparaît que le champ d'action de la SPL va au-delà du ferroviaire. Parmi les opérations citées, le canal Seine Nord, MAGEO mise aux gabarits européens du canal Creil-Compiègne et Roissy-Picardie mais pas le canal de Lille.

Parmi le champ d'intervention de la SPL, les investissements mais aussi les études, y compris celles qui ressortent des compétences du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilité, comme celles relatives à la billettique. Cela explique la présence d'Amiens Métropole au capital et laisse présager

que les autorités organisatrices de transport régional seront elles aussi invitées à entrer. Selon quels critères ? Avec quels critères de représentativité au sein du conseil d'administration ? Avec quelle participation financière, notamment au regard du versement transport qu'elles perçoivent ?

Cela conduit par conséquent à s'interroger sur le périmètre de la SPL et aux risques financiers auxquels s'expose Amiens Métropole alors même que nos finances ne sont pas florissantes. Au-delà de la simple gestion de matériel ferroviaire et de centres de maintenance, il semble qu'elle soit destinée à terme à intervenir sur tous les champs de compétences régionaux en matière de transport, voire au-delà, avec des investissements en matière de transport en site propre, c'est-à-dire dans les compétences des agglomérations, ce qui n'est pas clairement annoncé dans la délibération.

Le terme « mobilité » est large. Cette SPL irait-elle jusqu'à gérer les réseaux de bus de nos agglomérations ?

La délibération proposée présente donc la SPL en minorant le rôle de cette dernière. Elle n'insiste pas non plus sur le fait que la SPL, au contraire de la régie, va totalement externaliser l'action de cette dernière sans réel contrôle démocratique. L'assemblée délibérante ne sera plus associée à son action, non plus, par conséquent, que l'opposition.

Pour mémoire, les dépenses d'investissement 2023 du seul budget ferroviaire de la Région s'élèvent à 54 millions pour les infrastructures et 98 millions pour le matériel roulant. Le budget de la SPL doté de 250 000 € de capital seulement pourrait donc être considérable. Notre poids est très faible. Notre investissement devra l'être également. Amiens Métropole n'a pas les reins assez solides pour supporter cela.

M. GEST : Alors, notre participation sera effectivement, je peux vous le garantir, très faible. Nous serons d'ailleurs très probablement d'ici peu rejoints par d'autres collectivités que la nôtre.

Et simplement, vous avez fait beaucoup de procès d'intention sur le système, ce que je peux simplement vous dire, c'est qu'on y sera particulièrement vigilants ; que je ne vois aucune objection à vous rapporter de temps à autre ce qui se passe dans cette structure puisque je vous y représenterai.

Et enfin, il va de soi que nous sommes particulièrement attentifs à ne pas faire prendre de risque à Amiens Métropole dans cette affaire. Je le précise : contrairement à ce que vous avez dit, une compétence mobilité, ça ne veut pas dire qu'on a la gestion du ferroviaire. Mais on a quand même une compétence mobilité. Ça nous regarde au quotidien, comme ça vient d'être dit à propos de ce que vivent nos concitoyens utilisateurs du train sur la voie Amiens-Paris mais sur d'autres aussi. Il faut bien savoir que si Amiens-Paris c'est ce qui va le moins bien, il y a aussi d'autres problèmes sur d'autres TER quand même.

Je vais mettre aux voix cette proposition.

ADOPTE

Observations : M. PRADAT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. VOULMINOT), M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT), Mme DESBUREAUX, M. BAIS ont voté contre.

14 - PERMISSIONS DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE. REVISION DES TARIFS.

M. DESSEAUX : Sur les voies d'intérêt communautaire, l'occupation du domaine public routier est soumise à une autorisation préalable du gestionnaire de la voirie.

Cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public prend la forme d'une permission de voirie accordée notamment pour l'installation de réseaux enterrés ou de pistes d'accès aux stations-services.

Comme d'ailleurs tous les ans, je vous propose d'approuver les tarifs des permissions de voirie sur le domaine public communautaire, comme il est détaillé dans l'annexe à la délibération qui vous a été transmise. L'augmentation est fixée à 5,4%.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME FOURE : Comme pour les années précédentes, je vous propose d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 251 223 € au Comité des Œuvres Sociales des personnes des collectivités... des personnels, pardon, des collectivités territoriales d'Amiens Métropole, au titre de l'année 2023. Et je vous propose également d'approuver la convention afférente et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. EXPLOITATION DE RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DE L'AGGLOMERATION AMIENOISE. RAPPORTS ANNUELS. ANNEES 2019, 2020 ET 2021.

M. RENAUX : Je vous propose de prendre acte des trois rapports d'activités pour les années 2019, 2020 et 2021 et produits par la société Keolis Amiens, liée à Amiens Métropole par un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération amiénoise.

Je ne vais pas vous donner lecture des 28 pages. Ces trois années d'activité furent principalement marquées par :

- Le lancement du BHNS en 2019 et du réseau de proximité en mai 2019, donc dans un contexte complexe, avec notamment l'arrivée tardive des derniers véhicules électriques sans tests préalables ;
- L'offre de 5 semaines de gratuité au regard des difficultés rencontrées ;
- Le lancement de la nouvelle billettique et d'une nouvelle gamme tarifaire avec la mise en place d'une tarification solidaire et le lancement du post-paiement ;
- La crise sanitaire liée à la Covid-19 impliquant des adaptations ;

- L'adaptation du réseau de proximité notamment en septembre 2021 pour renforcer l'offre sur certains secteurs prioritaires à coût constant ;
- La hausse de la fréquentation globale sur les trois années ;
- Et des recettes commerciales de 3 831 807 € HT en 2021. Ces recettes s'élevaient à plus de 5,7 millions en 2018.

S'agissant de l'activité de Buscyclette, ce service a été marqué principalement par l'évolution du parc de vélos, avec 2 639 vélos fin décembre 2021, dont 1 556 à assistance électrique, et l'ouverture du Parking + Vélo à la gare en 2020. Voilà.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Ces rapports sur 3 ans d'activité ont l'avantage de recoller avec les années Covid, mais celui de 2022 sera plus intéressant parce qu'on verra clairement l'évolution favorable de la fréquentation.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. Alors, sur Buscyclette, effectivement, on voit que Buscyclette a bénéficié d'investissements d'Amiens Métropole, ce qui a permis l'acquisition de 300 vélos à assistance électrique. On note également que l'activité de réparation de vélos a généré en 2021 43 % d'augmentation de recettes par rapport à 2020. Donc, c'est qu'il y a donc plus de réparations, plus de vélos, plus de réparations. En revanche, ce qui n'augmente pas, ce sont les effectifs qui restent constants alors que nous vous avons déjà alertés sur les conditions de travail difficiles du personnel de Buscyclette.

Concernant Keolis, enfin les bus, donc vous nous présentez aujourd'hui les rapports annuels 2019, 2020 et 2021.

Dans le rapport 2021, on note un manque de fiabilité du parc électrique Irizar, des phénomènes de sursollicitation du parc thermique et cœur de ville qui entraînent une augmentation du nombre de pannes.

Alors, concernant les pannes, j'aimerais que vous puissiez nous expliquer pourquoi il y a certains bus Némoto qui sont réparés à Amiens avec les moyens du bord. J'ai vu des photos de réparations de châssis avec des soudures et donc là-dessus j'aimerais que vous puissiez nous apporter des réponses.

Dans le rapport 2021, on peut lire également, et je cite : « Les relations avec les élus du personnel ainsi que la proximité managériale quotidienne ont permis de préserver la qualité du climat social dans l'entreprise et la confiance des salariés à l'égard des actions mises en place par la direction. Tous les dispositifs de protection des salariés et de préservation de leurs conditions de travail ont été maintenus afin de préserver leur santé et celle de leurs proches. » Alors, bon. On vous a alertés à deux reprises sur le climat délétère qui règne au sein de l'entreprise Keolis, et ce depuis plusieurs années. L'Inspection du Travail a été saisie fin 2022 et une enquête est toujours en cours. Donc, vous allez sans doute répondre, comme dans le rapport, que tout va bien dans le meilleur des mondes. En 2021, 8 licenciements de conducteurs sur 214, et en 2022, presque autant. Le fait de recourir à une délégation de service public ne vous exonère pas de tout mettre en œuvre pour s'assurer que les employés, les salariés employés par le délégataire travaillent dans de bonnes conditions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, contrairement à ce qui est indiqué dans ce rapport.

Je vous remercie.

M. GEST : D'autres interventions ? Non. Je donne la parole à Jean-Claude RENAUX s'il souhaite préciser certaines choses.

M. RENAUX : J'ai déjà eu l'occasion de le dire concernant le service Buscyclette. C'est un service, donc, qui a été repris par Keolis dans le cadre de la DSP. Il y a eu, à un moment donné, des dysfonctionnements qui étaient principalement liés non pas à un problème d'effectif mais à un problème d'organisation du travail. Donc, nous avons demandé à la direction de Keolis de regarder les choses, ce qu'elle a fait, et les choses se sont organisées. Aujourd'hui, effectivement, on a augmenté le parc de vélos. Aujourd'hui, je n'ai pas d'éléments qui sont en mesure de me dire que nous ne sommes pas en mesure d'entretenir et de faire face à l'entretien des vélos et à la gestion de ce service. Donc, voilà, il n'y a rien d'autre à dire là-dessus.

Concernant les bus, évidemment, les rapports font état du vieillissement du parc, font état de la sur-sollicitation du parc, d'un parc de bus vieillissant. Cela dit, qui est bien entretenu puisque comme j'ai eu l'occasion de le dire, je crois, l'AMO que nous avons prise pour préparer la prochaine DSP est allée auditionner, est allée envoyer des spécialistes pour auditionner le parc de matériel, puisqu'avant de lancer il faut que les futurs délégataires sachent dans quel état le parc de matériel est. Et tout en reconnaissant qu'ils avaient effectivement un fort kilométrage et puis de l'ancienneté, ils étaient surpris de l'état globalement plus satisfaisant qu'ils ne le voient dans d'autres réseaux, dans les autres réseaux puisque cette AMO a une expérience sur le territoire national, sur la qualité donc... Alors effectivement, ça a un coût qui se retrouve dans l'exploitation puisque les coûts d'entretien de ce parc augmentent bien entendu. Mais le niveau d'entretien a été souligné par notre AMO comme assez exceptionnel. Voilà.

Et sur les châssis, il y a deux types d'intervention. Nous regardons très attentivement, enfin le service regarde très attentivement donc l'état de nos bus. Il y a la campagne de reprise globale forte qui nécessite le déplacement des bus en Espagne dans les ateliers d'Irizar. Et puis, il y a un certain nombre de... comment dire... de désordres qui sont mineurs et qui peuvent faire l'objet, dans l'attente de leur transfert, de leur reprise par Irizar, de réparations et ça peut être des soudures qui sont effectuées localement. Et tout cela est contrôlé aussi. Je veux dire que tous les bus sont montés et sont contrôlés par un cabinet d'expert indépendant qui nous remet des rapports et qui nous dit si le bus est en mesure de servir ou de ne pas servir dans les mesures de sécurité pour les usagers.

Concernant les relations sociales, ce qui a été écrit dans ces rapports – ce sont aussi des rapports qui sont faits par des organismes indépendants qui audient les relations sociales à l'intérieur de Keolis – c'est une réalité. Ce n'est pas parce qu'il y a quelques personnes qui manifestent un certain nombre de réserves ou de mécontentements que cela fait... comment dire... l'opinion et un vécu majoritaires dans l'entreprise. C'est clair. Et même si vous dites qu'une DSP n'exonère pas de se préoccuper de la situation des personnels, je rappelle que notre première responsabilité, c'est de fournir les matériels et les locaux les plus adéquats pour exercer. Ensuite, on a un exploitant qui gère une entreprise, qui gère ses relations du personnel. Et donc, rien ne nous conduit à nous ingérer dans le dialogue social au sein d'une entreprise indépendante, que vous le vouliez ou non, et donc, ce n'est pas à moi de me substituer. Et il y a des élections professionnelles qui vont avoir lieu bientôt. Nous verrons bien comment les choses se passent. Voilà. C'est tout. Ensuite, s'il y a des gens qui pensent... Il y a des organismes de contrôle de la bonne qualité de ces relations sociales, notamment l'Inspection du Travail, enfin la DIRECCTE, etc. Il y a des procédures en cours, mais pour certaines d'ailleurs elles ont été initiées par la direction parce qu'elle se considère manifestement mise en cause de manière injuste et excessive.

Voilà ce que je peux dire, Président.

M. GEST : Merci. Après tout, Madame BECKER, je suis sûr, venant de votre part, que vous êtes très attachée à la démocratie, la démocratie sociale, et il y a effectivement des élections. Il se trouve que dans cette entreprise il y a un syndicat qui fait des scores effectivement extrêmement importants et on verra si aux prochaines élections ceci est remis en cause, mais je pense que vous préférez cette situation aussi à d'autres époques où il y avait une multiplication de mouvements de grève. Donc, on peut regarder aussi quelle est la mobilisation quand il y a éventuellement le dépôt d'un préavis de grève. Donc, je pense que puisque vous semblez avoir des informations internes, vous devez le savoir aussi ça.

Par conséquent, encore une fois, nous veillons bien sûr à ce qu'il n'y ait pas d'excès de pouvoir de qui que ce soit dans ce domaine. C'est parce que nous nous entretenons avec la direction de l'entreprise. Mais c'est son affaire de gérer effectivement, comme Jean-Claude RENAUX vient de le dire, le personnel et globalement le système actuel fonctionne convenablement alors même que nous avons des défauts sur les bus qui ne facilitent pas la vie de la gestion de l'ensemble du service. Donc, voilà.

Et puis, je vous signale que d'ailleurs il y a aussi des gens d'Irizar qui sont en permanence toujours à Amiens. Donc, ils peuvent aussi intervenir sur place à Amiens en plus des équipes d'entretien de Keolis dont Jean-Claude RENAUX vient de vous dire que le travail a été parfaitement reconnu par des organismes indépendants.

Voilà ce que l'on pouvait vous dire sur ces rapports.

Je ne sais plus si on les met aux voix ou si on prend acte des rapports concernant donc trois années : 2019, 2020, 2021.

DONT ACTE

17 - PLAN VELO. AXE BEAUVILLE. TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT ENTRE AMIENS METROPOLE ET LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. RENAUX : Dans le cadre de la stratégie de déploiement des infrastructures cyclables et en amont de la validation du Plan Vélo en cours de finalisation, qui passera devant ce conseil début mars, mi-mars, pardon, des travaux se poursuivent à Amiens, sur l'axe Beauvillé, entre la place Joffre et le boulevard de Roubaix. Ils visent à sécuriser la circulation des cyclistes sur cet axe structurant du territoire, avec notamment le réaménagement des principaux carrefours pour un coût prévisionnel estimé à 1 300 000 € TTC.

Afin d'en assurer la réalisation et la bonne coordination, je vous propose, d'une part, de transférer la maîtrise d'ouvrage à la ville d'Amiens et, d'autre part, de valider les modalités de co-financement de l'opération prévoyant une contribution financière d'Amiens Métropole à hauteur de 50 %.

Il convient d'approuver la convention correspondante et d'en autoriser la signature par Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Ah si ! Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Non. C'est juste un petit point sur lequel on est revenus en commission avec Jean-Claude RENAUX, simplement comme on a eu un peu de mal à savoir de quoi il s'agissait

pour Beauvillé. Voilà, sur le Plan Vélo, on a envie d'être au courant et pas mis devant le fait accompli et nous enverrons un courrier demain pour demander l'organisation, d'organiser une réunion d'information aux élus, comme on en avait parlé.

M. GEST : C'est prévu et ça sera à l'ordre du jour du CAM de mars.

M. RENAUX : Et donc oui, oui, j'ai bien noté les échanges que l'on a eus en commission. Alors évidemment, je vous l'ai expliqué donc formellement : le Plan Vélo doit être présenté, doit respecter aussi une procédure et notamment passer devant le comité des usagers, etc. Mais j'ai bien noté qu'il y avait un besoin, une demande des membres de la commission développement durable qui s'intéressent à ces questions, de pouvoir avoir un temps d'échange et de pouvoir alimenter la réflexion, pas seulement la mienne, mais également des services d'Amiens Métropole qui travaillent sur ce sujet, par rapport aux aménagements, à la typologie d'aménagements qui sont faits, etc. Donc, dans notre calendrier, j'ai prévu un temps pour réunir la commission développement durable en plus ou en dehors du formalisme de la commission qui se réunit 8 jours avant le conseil suivant. Donc, on aura une réunion comme ça informelle qui va nous permettre d'échanger, à laquelle j'inviterai les services d'Amiens Métropole pour pouvoir échanger et puis de présenter ce que l'on a déjà commencé à travailler au niveau du bureau d'études, par exemple, sur certains types d'aménagements.

Je vous l'ai dit : nous allons engager le Plan Vélo et tant qu'on n'a pas engagé, tant qu'on n'a pas voté ce Plan Vélo, on ne peut pas non plus faire travailler le bureau d'études d'Amiens Métropole sur l'ensemble des aménagements avant qu'il ne soit validé. Mais au fur et à mesure les choses sortiront. Voilà.

Et puis, comme je vous l'ai dit également, Monsieur PRADAT, quand j'ai des éléments, je les fournis. Votre collègue Émilie THÉROUIN m'avait interrogé directement sur les travaux qui sont en cours sur le boulevard Beauvillé. Je lui ai transmis les plans que j'avais en ma possession, qui ne sont pas du tout secrets puisqu'ils ont été transmis eux-mêmes à la presse quand on communique sur le démarrage de ces travaux.

M. GEST : D'ailleurs, je crois que la réunion supplémentaire a été convenue aussi avec la présidente de la commission concernée aujourd'hui même, je crois.

J'ai cru voir le bras de Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, juste une rapide explication de vote. Je vais voter contre, mais pas contre le Plan Vélo. C'est contre le principe de transfert de maîtrise d'ouvrage.

M. GEST : D'accord. Y a-t-il d'autres expressions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations : Mme DESBUREAUX a voté contre.

18 - ENTREPRISE DAW FRANCE. AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET MATERIEL ET A LA CREATION DE 15 EMPLOIS. DEMANDE DE SUBVENTION. CONVENTION.

M. FOUCAULT : C'est un dossier qui reflète et témoigne très, très bien de la dynamique économique et de la dynamique en termes d'emplois sur la métropole depuis plusieurs années déjà et qui est le résultat en effet, vous l'avez dit, des investissements successifs qui ont pu être consentis.

Amiens est évidemment une ville, compte tenu de sa sociologie, qui mérite plus d'investissements que d'autres villes, même si l'investissement est important partout, mais en particulier à Amiens.

Ça se reflète également... J'attends que mon voisin passe devant. Oui, j'étais en train de vous parler de la dynamique en termes d'emplois. On aura bientôt les chiffres consolidés sur 2022, mais pour la première fois depuis très, très longtemps Amiens devrait passer, enfin notre territoire devrait passer sous la barre des 9 %. Alors, ce n'est pas encore assez pour rejoindre le chiffre national, comme vous savez, qui est de 7,3 %. Mais ce qui est intéressant surtout, c'est que le rythme de baisse du chômage sur notre territoire est plus important, en tout cas aujourd'hui, que celui sur le territoire national, chose qui n'était pas arrivée aussi depuis très longtemps.

En France, de 2015 à 2022, on est passé de 9,9 à 7,3, soit - 2,6 points, alors qu'à Amiens de 2015 à 2022 on est passé de 12,1 à 9, ce qui fait - 3,1 points, et on aura les chiffres consolidés qu'on pourra vous communiquer, sans doute, début mars, mais bon c'est extrêmement encourageant même si évidemment la multitude des crises qu'on vit aujourd'hui oblige à être prudent sur l'année à venir. Mais satisfaisons-nous déjà de ça.

Très concrètement, puisque les pourcentages c'est quelque chose mais les chiffres en absolu c'est mieux, c'est environ 1 000 demandeurs d'emploi en moins de 2021 à 2022 et encore 1 000 en moins de 2022 à 2023 sur la métropole. Donc, c'est quand même extrêmement spectaculaire. Ça touche d'ailleurs en particulier nos quartiers politique de la ville, ce qui est une très bonne chose.

Et puis ça confirme aussi quelque chose parce que le seul chiffre qui n'est pas bon touche nos concitoyens qui ne sont pas formés. On a une baisse très forte sur l'ensemble des catégories de nos concitoyens qui sont formés, je dirais, du CAP jusqu'au doctorat. Et en revanche, sur la ligne « non formés », on a une hausse du chômage qui est totalement atypique mais qui montre bien l'effort de formation qu'il faut continuer de produire sur Amiens, au-delà du foncier, on en parlait tout à l'heure donc avec le Président de la première réunion sur les chiffres, sur les friches industrielles, parce que j'étais sur les chiffres. Et en effet le foncier, c'est une chose, mais il y a aussi la formation et de ce point de vue-là, les chiffres du chômage le montrent malheureusement.

Donc, pardon de cette petite digression, mais elle est très bien illustrée par le dossier qu'on vous présente. Il concerne une entreprise que vous connaissez toutes ou en tout cas vous passez tous devant depuis des années, qui est l'entreprise DAW, D-A-W, qui est un grand spécialiste de la peinture décorative. C'est une de nos rares entreprises allemandes d'ailleurs présentes sur le territoire de la métropole. Alors, elle est sur Boves, avec une centaine d'emplois en comptant les intérimaires aujourd'hui, spécialisée donc sur la peinture décorative. Et heureusement les dirigeants avaient pris soin d'avoir une assiette foncière un peu plus large située sur le territoire de Glisy. Bien leur en a pris puisque donc ils vont en fait développer une nouvelle activité sur Amiens qui aujourd'hui était en Allemagne. Donc, ils la ramènent sur Amiens, qui consiste en une activité de mortier pour l'isolation extérieure qui évidemment est un marché très porteur aujourd'hui et qui va leur permettre d'attaquer le marché français, le marché du Benelux et le marché anglais, marchés qu'ils attaquaient mais avec une production en Allemagne. La production sera maintenant sur Amiens. Donc, c'est un investissement intéressant de 2,7 millions d'euros. Merci d'ailleurs aux deux maires qui ont beaucoup œuvré pour que les Allemands prennent cette décision. Et ça va permettre la création de 15 emplois que nous allons aider à hauteur non pas de 3 000, mais de 4 000 euros par emploi puisqu'il s'agit d'un investissement avec de l'immobilier.

D'ailleurs, là aussi, en montée en gamme, on parlait souvent des montées en gamme des emplois. C'est intéressant puisqu'il y a 2 postes d'encadrement, 8 postes d'agents de maîtrise et 6 emplois

d'ouvriers, ce qui est un bon équilibre, même si évidemment 15 emplois, c'est encore peu, mais c'est intéressant et on peut espérer d'autres développements de la part du groupe DAW.

Donc, je vous propose donc de répondre favorablement à cette demande de subvention, avec une subvention de 60 000 €, soit 4 000 € par emploi créé. Je vous propose également d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie.

M. DECAVE : Bonsoir, Monsieur le Président. Une simple explication de vote puisque nous voterons contre cette proposition. Alors, c'est une très belle entreprise. Merci pour le topo que vous nous avez fait précédemment et puis pour vous rassurer du coup : on ne la prend pas pour un méchant loup, ni pour un mouton à tondre, voire pire. Mais simplement on la considère comme un acteur économique et on est très réservés sur l'opportunité de ce type d'aide, sur ce que ça contribue en termes de mise en concurrence entre les territoires et puis sur ce passage obligé. Donc, nous voterons contre cette délibération.

M. GEST : D'accord. OK, je prends acte de votre position. Ça me fait penser que je souhaite demander aux services de me faire un état, que l'on vous communiquera bien sûr, des aides accordées justement aux entreprises depuis, par exemple, 2020, enfin on peut voir quelle année, du résultat en termes de création d'emplois par rapport aux engagements pris par les entreprises. Ça me paraît important qu'on le fasse parce qu'il y a toujours eu des suspicions sur ce genre de chose et par expérience je peux vous dire qu'à chaque fois, ce qu'on constate, c'est qu'il y a plus d'emplois créés que ceux sur lesquels les entreprises s'étaient engagées. Donc, on va vérifier cela aussi sur les entreprises que l'on a aidées, qu'on aide pratiquement, enfin je ne dis pas tous les mois, mais il y en a beaucoup qui effectivement bénéficient de ces aides à la création d'emplois dans nos développements.

Je mets donc aux voix ce rapport.

ADOpte

Observations : M. PRADAT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. VOULMINOT), M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT) ont voté contre.

19 - GESTION ET ANIMATION DES PEPINIÈRES D'ENTREPRISES DU TERRITOIRE. PARTENARIAT 2023 - 2026 AVEC LA CCI AMIENS PICARDIE. CONVENTION.

M. FOUCAULT : C'est un peu un autre volet de notre politique de l'emploi, qui est de concert avec la Chambre de commerce, d'aider ces jeunes d'ailleurs ou moins jeunes, qui ont envie de créer une entreprise. Et on le voit bien en milieu scolaire, universitaire : c'est une appétence de plus en plus forte de la part des jeunes de pouvoir se lancer, de créer leurs entreprises, d'être soutenus dans cette démarche.

Alors évidemment, c'est parfois très difficile de se lancer d'un seul coup. On n'a pas forcément les locaux, l'argent, la logistique autour. D'où l'intérêt de la création de ce qu'on appelle des pépinières d'entreprises qu'on a créées depuis maintenant une dizaine d'années avec la Chambre de commerce.

Alors, vous savez qu'il y en a quatre réparties sur le territoire : la pépinière Jules Verne donc sur le pôle Jules Verne, la pépinière Septentrion qui est sur la zone franche urbaine, la pépinière Amiens

Le L@b qu'on a encore visitée avec une délégation des Hauts-de-France, qui est rue de la Vallée, qui est vraiment extrêmement esthétique et puis avec des jeunes pleins de talent à l'intérieur, et puis la dernière-née qui est la pépinière Biol@b consacrée à la santé, à l'agro-ressource, qui est située dans le quartier Paul Claudel.

En fait, avec la Chambre de commerce, on a un contrat quadriennal. Donc là, on va être sur les années 2003 à 2000... oui, pardon, 2023 à 2026 avec donc une participation qui est demandée à la métropole de 181 000 € maximum par an. Et je voulais vous dire aussi parce que c'est important, parce que sinon vous m'auriez posé la question et vous auriez eu raison, c'est : est-ce que ça marche ces pépinières ? On peut se douter que oui, mais ce n'est pas mal d'avoir les chiffres. Et celui qui m'a frappé dans le rapport, c'est que nos quatre pépinières aujourd'hui regroupent 261 personnes (98 associés, 163 salariés). Ce qui est le plus important, c'est que le taux de remplissage des pépinières est de 84 % en 2021, et encore plus important : c'est que le taux de pérennité à 5 ans de l'entreprise est de 88 %. Et autre chiffre : 61 % des entreprises qui ont été créées en 2014, au début des pépinières, sont toujours en activité avec un développement aujourd'hui en 2023. Donc, non seulement ça aide à démarrer et en plus ça dure avec plus ou moins de création d'emplois, mais voilà l'intérêt et la diversité du marché de l'emploi aujourd'hui et du marché des entreprises, des grands groupes comme DAW mais aussi des petites entreprises comme celles qu'on héberge dans la pépinière.

Donc voilà : subvention demandée de 181 000 €. C'est ce qu'on vous demande d'approuver, Monsieur le Président.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. SOUTIEN AUX BOURSES DOCTORALES. ANNEES 2019 A 2022. AVENANTS. ANNEE 2023. CONVENTION.

MME PINON : Rappelez-vous : il y a un an, ici même, nous adoptons le Schéma Métropolitain de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Donc, à travers ce schéma, je vous le rappelle, nous souhaitons soutenir la poursuite d'études longues, nous souhaitons faciliter l'accès à l'innovation, nous souhaitons renforcer la notoriété de l'enseignement supérieur amiénois.

Je vous propose donc ce soir de pouvoir soutenir la recherche, d'inscrire dans la démarche de ce schéma à travers un soutien à l'UPJV dans le cadre de recrutement de deux doctorants. Donc, il s'agit de soutenir ces thèses sur 3 ans. Donc ça, c'est évidemment l'objet principal de cette délibération.

De plus, le deuxième point concerne en fait une réactualisation puisqu'un arrêté ministériel d'octobre 2021 a réévalué le niveau minimum de la rémunération mensuelle des doctorants contractuels et je vous propose donc d'approuver les avenants qui visent à ajuster les conventions intervenues entre 2019 et 2022.

Donc, pour 2023, le coût global s'élève à 98 652 €, soit 92 448 € pour les thèses débutées en 2023, ainsi qu'une somme de 6 204 € pour les conventions avenantées.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - SEMOP AMIENS ENERGIES. RESEAU DE CHALEUR URBAIN. IMPLANTATION DE CENTRALES DE PRODUCTION DE CHALEUR. AMBONNE ET COLISEUM. CONVENTIONS RECTIFICATIVES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

M. MERCUZOT : Comme vous le savez, un contrat de délégation de service public a été signé le 19 décembre 2016, par lequel la ville d'Amiens a délégué à la société, une SEMOP, Amiens Energies, le service public de production, de transport et de distribution de chaleur destiné à la couverture des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des abonnés au réseau de chaleur de la ville.

Suite aux délibérations qui ont été adoptées en octobre 2018 et en mars 2022, Amiens Métropole et Amiens Energies ont signé des conventions d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation de centrales dans les locaux du Coliseum, d'une part, et sur la station d'épuration d'Ambonne, d'autre part, moyennant des redevances annuelles respectivement de 10 000 € et 100 000 € net, lesquelles sont révisées annuellement. Voilà une recette pour la métropole.

Toutefois, ces redevances sont soumises à la TVA au taux en vigueur et il convient donc de corriger ce que certains considèrent comme une erreur de plume en approuvant les conventions rectificatives qui vous ont été transmises.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. On met aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. RESTAURATION DU PARC ZOOLOGIQUE. SAS PAVILLON & Co. RAPPORT D'ACTIVITE. ANNEE 2021.

M. SAVREUX : Ce rapport porte sur le rapport d'activité pour l'année 2021 de la restauration du parc zoologique qui comprend, comme vous le savez, à la fois Le Pavillon Bleu mais également le service de snacking à l'intérieur du parc qui s'appelle Le Carbet.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique et du contrat de concession, c'est la SAS Pavillon & Co qui a remis son rapport d'activité sur l'année 2021. Il s'agit de sa première année d'exploitation, sachant que cette année n'a pu être pleinement effective qu'à compter du 19 mai 2021, compte tenu du contexte sanitaire. Donc, on a une première année qui a été perturbée par notamment des mesures gouvernementales liées à la gestion de la pandémie.

Cependant, malgré tout, on peut considérer que cette première année d'exploitation est un succès. On a constaté une forte affluence des visiteurs à la fois du parc mais aussi de l'extérieur du parc, puisque c'est un restaurant qui est accessible également depuis l'extérieur.

On est sur un chiffre d'affaires net de l'année de 914 774 € malgré la période d'activité réduite, ce qui se traduit pour la collectivité par une redevance d'occupation du domaine public et une redevance variable à hauteur de 44 547 € TTC. On a 23 000 couverts qui ont été vendus au total pour Le Pavillon Bleu et 15 300 commandes qui ont été effectuées au kiosque snacking Le Carbet.

L'année 2022 s'annonce aussi sous les meilleurs auspices puisqu'au 30 novembre nous étions déjà à un chiffre d'affaires hors taxes de 1 200 000 €.

Et je vous propose donc, mes chers collègues, de prendre acte de ce rapport d'activité.

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Il n'est point d'éloge flatteur sans la liberté de blâmer. Je pense qu'il faut reconnaître que c'est un point, un dossier tout à fait bien réalisé avec un restaurant, un Pavillon Bleu, qui a été réalisé de manière incroyable, qui a repris sa place aux alentours du parc. Il y a un consensus là-dessus, donc bravo pour ce qui a été fait ! Les Amiénois vont y manger, des touristes vont y manger, et ça plaît à tout le monde, donc bravo ! Voilà. Je voulais vous le dire.

M. GEST : Merci, Monsieur DESCHAMPS. Ne vous privez surtout pas à l'avenir de tels propos. Nous devons prendre acte de ce rapport d'activité. Nous en prenons acte.

DONT ACTE

23 - AMIENS. YEUX DE LA VILLE. MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS METROPOLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE. CONVENTION.

M. SAVREUX : Dans le cadre du projet Pays d'Art et d'Histoire, je vous propose d'approuver la convention de mise à disposition gratuite des « Yeux de la Ville », qui sont situés place Gambetta, par la ville d'Amiens au profit d'Amiens Métropole et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. Cette convention serait consentie sans limitation de durée et permettra notamment d'honorer les factures de restauration de ces Yeux l'année dernière.

M. GEST : Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. REGLEMENT INTERIEUR. MISE A JOUR.

MME BOCHE : Bonsoir, chers collègues. Donc, effectivement, ce point concerne le règlement intérieur applicable aux bibliothèques d'Amiens Métropole. Nous avons voté sa dernière version en juillet 2021. Je vous propose de voter une nouvelle version qui intègre donc les conditions de mise à disposition de l'auditorium Charles Pinsard de la bibliothèque Louis Aragon.

Je voulais juste ajouter que lors de la commission culture et sports, Madame DESBUREAUX était intervenue à juste titre sur le règlement intérieur qui pour l'heure a une disposition particulière concernant les retards de prêts de livres. Donc, je précise que ce point sera revu très prochainement et remis au vote. Voilà.

Donc, je vous propose, chers collègues, pour l'heure, de voter le règlement intérieur dans son état.

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS. La coupure du micro.

M. DESCHAMPS : J'en suis certain, Monsieur le Président. Non. C'est l'occasion qui est donnée par ce dossier pour parler, si vous le permettez, des horaires d'ouverture des bibliothèques d'Amiens. On candidate pour devenir Capitale européenne de la culture. Amiens au Cœur pousse ce dossier aussi puisque ça doit faire consensus. Je pense que si nous voulons être à la hauteur d'une Capitale européenne de la culture, nos bibliothèques doivent être ouvertes aussi le dimanche. Aujourd'hui, les étudiants amiénois ne peuvent pas aller dans les bibliothèques universitaires le

dimanche. Ce n'est pas nous qui gérons les bibliothèques universitaires, c'est l'UPJV. Il faut demander à l'UPJV que nos bibliothèques soient ouvertes le dimanche. J'ai regardé les horaires d'ouverture : au-delà du dimanche, il y en a beaucoup qui sont fermées le samedi après-midi ; en soirée, certaines ferment à 18h00, d'autres à 19h30. Quand on va dans les pays anglo-saxons, on peut aller dans les bibliothèques pour travailler, pour lire, jusqu'à 23h00, minuit, 1h00. Alors oui, ça engendre des frais de fonctionnement, mais là encore c'est un arbitrage à faire qui me semble important dans une ville jeune et qui postule pour être Capitale européenne de la culture.

M. GEST : Nous avons bien noté votre souhait, Monsieur DESCHAMPS. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. DONS DE DOCUMENTS DESHERBES DES COLLECTIONS.

MME BOCHE : Donc sur ce point, il s'agit de permettre aux bibliothèques d'effectuer des dons issus des collections désherbées. Donc effectivement, régulièrement, les bibliothécaires procèdent à un tri des documents qui sont à disposition pour les lecteurs et il est proposé donc, suite à la loi Robert du 21 décembre 2021, de permettre aux bibliothèques de faire des dons aux structures et aux fondations qui ont la vocation de lutter contre l'illettrisme et le développement de la culture. Ce sera aussi le cas pour les structures pénitentiaires. Je vous propose donc, chers collègues, d'adopter la délibération qui permettra de faire ces dons.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - MUSEES D'AMIENS. CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. DEPOT DE PIECES D'OR GAULOISES. CONVENTION.

M. SAVREUX : Le Musée de Picardie souhaite enrichir sa présentation du monnayage gaulois, notamment dans le cadre de son parcours permanent de visite.

Je vous propose donc d'approuver la convention à intervenir avec le Département de la Somme visant à déterminer les modalités de dépôt d'une partie des collections issues du musée départemental de la vie rurale de Saint-Riquier. Il s'agit plus particulièrement de trois pièces d'or gauloises. C'est une convention de dépôt qui durerait initialement 5 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une période de 5 années.

Je vous propose également d'autoriser le Président à signer la convention mais également de l'autoriser à solliciter toutes subventions auprès de partenaires publics ou privés.

M. GEST : Merci. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - ÉCOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN. PARTICIPATION FINANCIERE. ANNEE 2023. CONVENTION.

M. SAVREUX : Je vous rappelle que nous avons voté les participations pour le cirque et pour la Maison de la Culture et qu'il manquait donc l'ESAD, l'ancienne école supérieure des Beaux-Arts

créée en 2010 en tant qu'établissement public de coopération culturelle par Amiens Métropole et le Ministère de la Culture.

Au même titre que pour la MCA et que pour le Pôle National Cirque, Amiens Métropole participe au financement de cet équipement qui contribue à la dynamique culturelle de notre territoire et à son rayonnement national et international. C'est pourquoi je vous propose de verser une somme de 1 200 000 € au titre de l'année 2023, d'approuver la convention afférente et d'en autoriser la signature par le Président.

Je souligne que nous avons baissé temporairement cette participation l'année dernière en raison du contexte budgétaire que vous connaissez, mais nous avons toujours considéré que cette baisse était temporaire, et donc conformément à notre engagement, nous revenons à 100 % de notre participation cette année pour l'ESAD mais aussi pour la Maison de la Culture. C'était important de le souligner.

M. GEST : Bien. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. La Présidente de l'EPCC, Madame PINON, ne prend pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations : Mme PINON n'a pas pris part au vote.

28 - CENTRE AQUATIQUE AQUAPOLE. CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. AVENANT N°4.

M. DUFLOT : Donc, je rappelle que la conception, la construction, un petit peu d'histoire, le financement et la gestion et l'exploitation du centre aquatique Aquapôle ont été confiés en 2017 à la société CAP Samaro par contrat de DSP.

Ce centre aquatique a été confronté en 2021 aux conséquences de la crise qui a été évoquée d'ailleurs tout à l'heure, la crise sanitaire liée à la COVID-19. Notamment s'est engendrée la fermeture au public de l'établissement sur une période assez longue, de mi-juin 2021, à partir de mi-juin 2021, et les mesures gouvernementales restrictives telles qu'elles ont été définies par l'État avec la mise en place du pass sanitaire à partir du mois de juillet de la même année jusqu'au début de 2022.

Afin de prendre en compte les conséquences financières de ces mesures, je vous propose d'approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public.

Cet avenant acte le non-recouvrement par la collectivité à titre exceptionnel de la somme de 74 000 € correspondant à l'écart entre le prévisionnel estimé par le délégataire et les charges qu'il a réellement supportées.

Il vise également à actualiser les formules liées à la contribution de CFFE et aux compensations pour contraintes institutionnelles et ce, afin de ne pas mettre en péril l'équilibre économique initial du contrat. Cette mesure impliquerait une facturation à la collectivité d'un montant de 551 925,84 €.

En outre, l'avenant modifie la clause d'intéressement en permettant un reversement à la collectivité, grâce à une nouvelle formule calculée sur un pourcentage du résultat net de l'exploitant par exercice et sans cascade des déficits antérieurs.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant n°4.

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur DUFLOT, pour cette présentation. On parle dans ce sujet de délégation de service public et donc d'une aide apportée à un délégataire, donc à la société qui gère ce nouveau centre Aquapôle, pour un montant de 74 000 € puisque c'est une somme que nous ne leur réclamons pas. Je voulais rappeler que l'année dernière, nous avons déjà aidé cette société puisque le montant, l'année dernière, de l'aide était de 284 000 € répartie en plusieurs lignes :

- 146 000 € d'exonération de redevance annuelle,
- 74 000 € d'exonération des sommes dues,
- Et 64 000 € pour la prise en charge de l'accueil de certains publics.

Alors, une délégation de service public, c'est confier à un délégataire la gestion d'un équipement qui sert les habitants de notre métropole. Amiens au Cœur est totalement favorable aux DSP. On n'est pas du tout, comme d'autres personnes dans cette assemblée, anti-entreprises. Il y a des entreprises qui savent bien mieux gérer que nous les transports, les piscines, etc. Donc parfois, il faut avoir la modestie de dire que c'est mieux géré quand c'est son métier. Donc ça, je voulais le dire en préambule.

Cependant, on constate, pour cette DSP qu'on a aidée amplement, CAP Samaro, et j'ai demandé en commission des finances, la dernière fois, un état des autres aides que nous avons apportées aux autres délégataires des autres DSP en 2021 et en 2020. Le Zénith, par exemple, c'était 39 000 € d'aide en 2020. Mégacité, c'était 157 000 € d'aide l'année dernière et 73 000 € d'aide l'année d'avant. Enfin c'était les principaux que je voulais voir.

Ce que je veux vous dire, c'est que quand on doit aider, on aide parce que si on n'aide pas, le service rendu n'existe plus à nos administrés. En revanche, je voudrais, au nom d'Amiens au Cœur, faire deux propositions, Monsieur GEST, Monsieur le Président.

La première, c'est que lorsque nous aidons comme ça un délégataire, sans doute pourrions-nous avoir une discussion avec lui pour lui dire : on vous aide, vous passez un moment difficile avec Covid, on vous aide mais en contrepartie, on vous demande une contrepartie : c'est de faire attention à l'augmentation des tarifs que vous allez pratiquer sur une période à venir, par exemple sur les 12 prochains mois. Aujourd'hui, il n'y a pas de « contrepartie » à cette aide que nous apportons et nous ne sommes pas à l'abri qu'un délégataire, et donc Aquapôle puisqu'on parle de celui-là, augmente ses tarifs rapidement sous prétexte, et prétexte légitime, de l'augmentation des tarifs des fluides, du chauffage, etc. Donc, ça, première proposition : avoir une discussion sur un échange de gré à gré.

Deuxième proposition qui est purement dans le cadre d'Aquapôle et de la DSP piscine, Aquapôle, pardon, c'est qu'on constate que pour supporter les frais qui sont de plus en plus lourds avec cette augmentation des fluides, Aquapôle est amenée à réduire parfois ses horaires d'ouverture pour que les nageurs ne viennent pas. Ça permet de ne pas chauffer trop fort les bassins, enfin le bassin fermé et donc de faire des économies. Sauf que celui qui en pâtit directement, c'est l'abonné puisque quand on est abonné de cette piscine, pendant que c'est fermé, on paie le même abonnement, voire plus cher puisque ça peut augmenter et on a moins de services puisqu'on peut y aller moins souvent. La deuxième proposition que vous fait Amiens au Cœur, c'est de mutualiser les abonnements pour les habitants de la métropole. C'est-à-dire qu'un abonné d'Aquapôle

pourrait, quand la piscine est fermée pour x ou y raison, que ce soit de l'entretien, des économies d'énergie, aller à la piscine du Coliseum, au Nautilus, etc. et vice versa pour les abonnés des autres piscines.

Voilà deux propositions que nous vous faisons. Qu'en pensez-vous ? Est-ce que c'est quelque chose qui vous semble possible ?

M. GEST : Je vais donner la parole à Benoît... Ah il y avait... Ah pardon ! Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Monsieur le Président. Une rapide explication de vote. On remarque encore un cadeau à l'entreprise alors qu'ils ont accepté de signer la DSP à leurs risques et périls. On leur offre de l'aide alors que nous-mêmes avons dû réduire les heures d'ouverture de nos piscines municipales pour affronter la crise énergétique. Je voterai donc contre.

M. GEST : Madame BECKER.

MME BECKER : Alors, nous voterons également contre. Il n'y a pas les gentils qui aiment les entreprises qui font de l'argent et puis nous, de l'autre côté, qui serions là à toujours nous plaindre. En attendant, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, les habitants du quartier ne peuvent plus aller dans cette piscine parce que les tarifs sont exorbitants, et puis aujourd'hui on vient encore aider une entreprise privée. Donc, nous voterons contre.

M. GEST : La fin de votre propos démontre ô combien vous aimez les entreprises. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Quelques éléments peut-être qui n'apporteront pas toutes les réponses et peut-être que Guillaume pourrait évoquer le dernier aspect de la question posée, mais juste pour rappeler que, au fond, toutes les discussions qui ont eu lieu sont quand même très encadrées d'un point de vue juridique et que, au fond, elles n'ont eu lieu que parce que nous sommes, nous avons vécu des périodes qui ont vraiment mis en cause le fonctionnement du service public qui avait été délégué. Et il ne faut pas croire qu'avec ces indemnités, les délégataires récupèrent une situation financière telle qu'ils l'avaient initialement envisagée. C'est d'ailleurs le principe d'une délégation : c'est que le délégataire court un risque et en l'occurrence il assume ce risque, pas la totalité mais il en assume une partie. Donc, l'équilibre économique du contrat, même avec ces indemnités, est nettement moins avantageux que ce que le délégataire avait pu initialement envisager. Mais c'est le principe : c'est comme ça et ça ne se discute pas trop.

Sur la question des tarifs, là encore, nous avons un contrat et donc ce n'est pas le délégataire qui fixe librement les tarifs. Le délégataire ne peut fixer les tarifs que dans le cadre des évolutions qui sont prévues par le contrat et donc il y a un certain nombre de... comment dire... d'éléments qui lui permettent de faire évoluer les tarifs, mais tout ça est vraiment parfaitement cadré. Alors, est-ce qu'il faut renégocier à l'occasion, enfin en profiter pour renégocier globalement ? La question, c'est que ce type de négociation intervient pour faire en sorte que le délégataire puisse, soit en situation de ne pas perdre trop d'argent et qu'il puisse de ce fait continuer à exercer le service public. Si on en profite pour modifier les modalités par lesquelles les tarifs sont calculés, on bouleverse un petit peu l'ensemble de l'équilibre initialement prévu et c'est donc évidemment beaucoup plus compliqué. Par contrat tout est possible, mais on ne peut pas non plus demander l'impossible.

M. GEST : Guillaume DUFLOT pour un complément, peut-être, sur les abonnements.

M. DUFLOT : Alors, deux choses par rapport aux abonnements. J'ai bien entendu, Renaud, effectivement ce que tu avais demandé également, ce que tu avais suggéré sur la dernière commission sports, et c'est vrai qu'on s'est aperçus d'une chose qui est importante, et lorsqu'on étudie effectivement le fonctionnement d'une piscine, alors par rapport à Aquapôle mais par rapport à des abonnements, et moi, ce que j'ai demandé par contre aux services, c'est qu'on travaille sur un abonnement commun déjà entre le Coliseum et le Nautilus. C'est-à-dire qu'on avait des abonnements qui étaient dissociés sur les deux piscines. Lorsqu'il y avait une piscine qui était fermée, si on n'était pas abonné à l'autre piscine, on ne pouvait pas effectivement y accéder avec son abonnement. Donc, avoir déjà un abonnement commun entre le Nautilus et le Coliseum, ça permettrait effectivement d'avoir une réponse à des attentes effectivement qui ont été formulées.

Ensuite, concernant les horaires d'Aquapôle, alors en fait l'Aquapôle, les horaires d'Aquapôle n'ont pas changé sur les plages d'ouverture. Les plages d'ouverture, effectivement, sont toujours les mêmes. Je ne les ai pas, je ne peux pas vous les donner en tête, mais le matin ça ouvre à 7h00 en semaine pour ceux qui souhaitent effectivement nager sur le bassin nordique et on ferme à 20h00 ou 21h00 généralement le jeudi soir parce qu'il y a une soirée, ce qu'on appelle une nocturne.

Par contre, ce qui a varié, c'est en fonction effectivement des chiffres de fréquentation qui ont été effectivement constaté par Recréa. C'est un certain nombre d'espaces sur certaines heures, par exemple le bassin ludique, le matin, à 9h45 effectivement il est fermé, ce qui n'était pas le cas avant. C'est-à-dire par rapport à l'évolution des flux de consommation et des flux effectivement d'usagers, Récréa a fait évoluer effectivement certaines plages d'ouverture sur certains espaces. Pourquoi ? C'est une manière effectivement, c'est une réponse apportée par Récréa justement par rapport aux coûts d'exploitation de l'énergie où là aussi, sur cette piscine, ces coûts d'exploitation de l'énergie ont fortement augmenté. Et ça permet effectivement de ne pas faire peser aux abonnés de ce complexe aquatique justement l'augmentation des coûts de l'énergie.

M. GEST : Je peux vous dire que la négociation que nous avons eue tant en 2020, à laquelle vous avez fait référence déjà en 2020 pour les mêmes motifs, et en 2021 a fait qu'on a abouti à un accord somme toute convenable. En tout cas, ça nous coûte beaucoup moins cher que la fermeture du Coliseum parce qu'au Coliseum et au Nautilus, nous n'avons pas eu la possibilité dont a bénéficié l'entreprise d'avoir les dispositifs que le gouvernement a mis en place sur le chômage partiel et donc nous avons continué à payer intégralement le personnel alors qu'Aquapôle, elle, bénéficiait d'autres aides, donc ne payait pas son personnel ou ne le payait que partiellement pendant la période de fermeture. Donc, entre le million perdu à Coliseum et puis les sommes dont on vous parle là, il y a quand même un différentiel non négligeable. Voilà ce que je voulais simplement vous dire. Quand on pense que ce n'est pas une bonne affaire d'avoir choisi le mode de construction/gestion de la piscine privée, je viens encore d'en apporter une preuve contraire supplémentaire. Cela étant, on peut toujours discuter et d'ailleurs l'augmentation des tarifs, on en discute avec eux, même si effectivement, comme l'a justement dit Benoît MERCUZOT, on est quand même encadrés, ce que j'avais eu l'occasion de vous dire suite aux questions sur ce sujet.

Donc, on met aux voix cet avenant n°4.

ADOPTE

Observations : Mme DESBUREAUX, M. PRADAT, Mme THEROUIN (pouvoir à M. VOULMINOT), M. DECAVE, M. VOULMINOT, Mme BECKER, M. BARA (pouvoir à M. PRADAT) ont voté contre.

**29 - CLUBS DE HAUT NIVEAU ET DE NIVEAU INTERMEDIAIRE. AMATEURS ET PROFESSIONNELS.
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023. CONVENTIONS.**

M. DUFLOT : Je rappelle que le projet sportif d'Amiens Métropole a prévu l'accompagnement des clubs de haut niveau et de niveau intermédiaire, vecteurs d'excellence et de promotion de l'image. Je vous propose dans ce cas d'approuver le versement des subventions telles qu'elles sont détaillées dans la délibération pour un montant de 2 267 500 €. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur OURDOUILLE.

M. OURDOUILLE : Merci, Monsieur le Président. Une explication de vote. Ce soir, je voterai contre ce point non pas parce que je suis contre les subventions qu'accorde la métropole, mais contre le manque d'équité qui a été arbitré par cette même métropole pour les clubs sportifs. Je vais vous prendre plusieurs exemples.

Il y a quelques mois, l'ESCL Football obtenait le Graal : pouvoir évoluer en National 3 Hauts-de-France. J'en profite pour féliciter les jeunes et le staff qui ont obtenu leur première victoire face à l'AC Amiens. Qui dit National 3 dit budget supplémentaire. Son président vous a présenté alors un budget à 160 000 € d'aides alors que le club aurait pu prétendre à 200 000 € d'aides comme à l'AC Amiens. C'est dire le sérieux de ce club.

Je reviens un petit peu sur des chiffres : l'ESCL Football, c'est 515 licenciés, dont 15 babys encadrés par 24 éducateurs tous diplômés. C'est 65 féminines dont 16 dirigeantes. L'AC Amiens, c'est 341 licenciés, dont, si mes informations sont correctes, aucune section féminine. Je trouvais important de réaliser cet état des lieux.

Cette année, vous avez décidé d'octroyer 150 000 € à l'AC Amiens et 120 000 € à l'ESCL Football.

Les arguments présentés en commission sports et culture par Monsieur DUFLOT, à savoir que l'AC Amiens touche plus car le club a plus de charges de personnel et est mieux structuré, ces arguments, je ne peux pas les entendre. Par contre, j'aurais pu entendre que pour des raisons budgétaires, la métropole allait octroyer 135 000 € d'aides de façon équitable à ces deux clubs pour ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire de 270 000 € qu'elle avait inscrite. Il n'est pas trop tard d'ailleurs pour rectifier ce tir.

Deuxième exemple : il était d'usage, lorsqu'un club descendait au niveau inférieur, de ne pas toucher à cette subvention pour l'aider à surmonter cette descente et ainsi espérer une remontée l'année suivante. Depuis cette année, cette règle a été supprimée et impactera un autre club de Longueau : l'ESCL Basket. Pour ce club, c'est 35 % de baisse de subvention. Comment voulez-vous qu'un club puisse vivre avec cette baisse après ces années de crise ? Pourtant, je peux vous assurer que l'ESCL Basket se démène pour trouver d'autres moyens de financement.

Enfin, j'ai su pas plus tard qu'aujourd'hui que les services de la métropole appliquaient une différence de traitement sur le versement de ces aides. En fonction de l'état de santé financière d'un club, à la signature, certains clubs obtiennent 50 %, pour d'autres c'est 80 %, du montant de l'aide financière obtenue. Pourtant la règle c'est 50 % à la signature. Encore un manque d'équité.

Je vous remercie.

M. GEST : Alors, Monsieur le Maire, nous sommes là au cœur d'une problématique qui ne nous réjouit pas et qui est liée à l'étroitesse de nos possibilités budgétaires. Le club de l'AC Amiens évolue au niveau national depuis au moins une vingtaine d'années, je crois, et à ce titre-là, il avait toujours bénéficié d'un soutien important d'Amiens Métropole et notamment depuis que nous sommes arrivés aux responsabilités. Il était effectivement, sur la saison 2021/2022, à 200 000 € de subvention.

Lorsque nous avons appris, le dernier jour du championnat, la montée du club de Longueau, qui est un club effectivement extrêmement méritant et bien géré et responsable, nous avons été confrontés effectivement au fait que le club de Longueau, dans la division inférieure, était à 38 000 € de subvention et donc il était évident qu'en National 3 il fallait bien sûr revaloriser le montant de cette aide. Cela est passé par une double démarche.

D'abord, nous avons discuté avec le club de l'AC Amiens en lui faisant valoir que les saisons 2021/2022 et 2020/21 avaient laissé apparaître dans ses comptes une marge de manœuvre très importante qui nous permettait en 2023, 2022/2023, de diminuer le montant de cette aide. C'est avec cette diminution sur le club de l'AC Amiens que cela nous a permis de rehausser bien sûr le montant de la subvention du club de football de Longueau.

Cela étant, j'ai prévenu par avance le président de Longueau que nous n'arriverions pas à lui donner une somme identique, ce que je peux comprendre comme étant anormal dans la mesure où ils jouent dans la même division, ils sont même concurrents, et ils ont des fortunes malheureusement aujourd'hui identiques, c'est-à-dire qu'ils occupent les deux dernières places du championnat. Cela étant, c'est quelque chose que j'ai clairement indiqué et que j'ai indiqué aussi au maire de Longueau par avance en lui disant : « Voilà, ça sera comme ça parce que je ne peux pas faire autrement. J'ai 270 000 € à répartir et si je donne 200 comme avant à AC Amiens il restera 70 000 € au club de Longueau », ce qui n'a pas été le cas. Donc, nous avons fait en sorte de donner une subvention au club de Longueau de 120 000 € alors même que dans un premier temps ils nous avaient demandé 80 000 €, et c'est en apprenant le montant des aides accordées à d'autres équipes que sa demande est passée de 80 000 à 160 000 €. Voilà exactement comment les choses se sont passées.

Donc, je voudrais bien pouvoir majorer encore les subventions accordées aux clubs et c'est vrai que je regrette que quelquefois des clubs particulièrement méritants, nous ne soyons pas en mesure aujourd'hui financièrement d'aller au-delà de ce qu'on leur accorde.

Il va de soi que de surcroît, ce que vous évoquez s'agissant des équipes qui descendent d'une division n'est pas applicable depuis cette année mais déjà applicable lors du mandat précédent. Donc, ce n'est pas la première fois qu'on applique cette mesure. Il est exact qu'antérieurement on donnait un sursis en quelque sorte d'un an pour permettre à l'équipe de remonter éventuellement d'une division. Ce n'est plus ce que l'on fait depuis que nous avons arrêté les critères et par conséquent on a appliqué les nouvelles conditions au club de basket de Longueau dont je conviens volontiers qu'il est également méritant et bien géré, mais qui malheureusement est descendu l'année dernière d'une division.

Donc, ce que je peux vous répondre, ce sont des considérations qui ont été clairement indiquées aux deux clubs concernés et que nous souhaitons voir éventuellement néanmoins arriver à se maintenir dans la division mais je dis d'avance que si par malheur ils descendaient encore, en ce qui concerne ces deux clubs, s'ils descendaient d'une division, bien évidemment le niveau de la subvention qui leur serait accordée ne serait plus le même et j'espère qu'à cette occasion on leur donnerait une subvention du même niveau.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce dossier.

Par ailleurs je comprends vos remarques, mais encore une fois, nous avons fait en sorte, alors qu'en plus de ça la montée est intervenue le dernier match de la saison, ce qui ne nous a pas permis effectivement de faire des prévisions d'avance, nous avons fait en sorte d'aider quand même de manière significative le club de Longueau. Je ne pense pas sincèrement que ce soit ça l'unique raison des résultats qu'il affiche depuis le début de la saison malheureusement, car j'étais très heureux avec vous de les supporter en Coupe de France et en championnat lors de la saison précédente. Voilà.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Alors, je mets aux voix.

ADOPTE

Observations : M. TONNELIER, M OURDOUILLE, M. PIOT ont voté contre.

**30 - CLUBS SPORTIFS AMATEURS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2023.
CONVENTIONS.**

M. DUFLOT : Conformément donc au projet sportif métropolitain et en considération des critères d'affectation mis en place en 2016 par la collectivité, il convient annuellement de fixer les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs amateurs. Et je vous propose, d'une part, d'approuver la répartition proposée pour un montant global de 424 935 € et, d'autre part, de valoriser et autoriser la signature des conventions à intervenir avec les deux associations pour lesquelles cela est rendu nécessaire, à savoir l'Amiénois Boxing Club et le Football Club Porto des Portugais d'Amiens et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**31 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
TRANSITOIRE 2020-2021. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

M. DECLÉ : Donc, comme vous le savez, il y a un contrat de DSP qui nous lie à la SECECAM pour l'exploitation de Mégacité donc de 2022 à 2026. Ce contrat de DSP succède à deux contrats transitoires liés au coronavirus, dont le contrat 2020/2021 qui nous intéresse dans ce dossier. Donc cette année-là, c'était la crise sanitaire. Et donc souvenez-vous, à cette époque-là, nous avons décidé d'apporter notre soutien financier à la SECECAM à hauteur de 134 000 € de trois manières :

- Par une exonération de 59 000 € de la redevance fixe,
- Par une annulation de la dotation annuelle de renouvellement en 2020 à hauteur de 33 000 €,
- Et par une subvention qu'on leur avait accordée pour qu'ils puissent tenir la foire exposition de Picardie malgré la crise sanitaire et ça s'est tenu dans un trou de souris entre la fin du confinement et le début du reconfinement fin octobre, donc subvention qui était à hauteur de 41 000 €.

Ce soutien total de 134 000 € avait été estimé au regard de la perte prévisionnelle 2020 qui était donc estimée à 273 000 €. Or, la perte réelle en est très loin puisqu'elle est à hauteur de « seulement » 10 000 €.

En conséquence, conformément aux modalités de l'avenant 2, Amiens Métropole devait apporter son soutien financier à hauteur de 50 % du déficit estimé et donc suite à un calcul alambiqué que je vous épargne, le trop-versé d'aides a été évalué donc à 62 000 €. Donc 62 000 € qu'on va répartir de la façon suivante, si vous l'acceptez :

- 28 500 € qui seront réglés en numéraire par le délégataire pour Amiens Métropole,
- Et 33 500 € qui seront réinvestis par le délégataire dans son plan de renouvellement qu'il doit donc respecter de 2022 à 2026.

Voilà pour le premier dossier donc.

Et donc effectivement je vais présenter le dossier suivant qui est lié au précédent. Donc, le dossier suivant concerne l'avenant n°2 au contrat de DSP cette fois-ci 2022/2026, donc les tarifs 2023. Donc il se décompose en trois points.

Le premier qui est lié au point précédent, c'est donc sur les investissements supplémentaires de la part du délégataire pour le contrat de DSP 2022/2026. Donc, les investissements. Donc, le plan de renouvellement à sa charge est à hauteur de 367 000 €, sauf qu'il faut ajouter les 33 000 € dont je parlais il y a quelques secondes dans le dossier précédent. Donc, le montant de son plan de renouvellement finalement se fixe à hauteur de 400 000 €. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose : conformément à la formule de révision qui est prévue par le contrat de délégation de service public, une hausse de certains tarifs de la location de certaines salles est proposée à hauteur de 10 à 12 %.

Et enfin, une hausse dérogatoire pour les salles rénovées. Donc, le délégataire et la métropole ont entrepris des travaux l'année dernière au niveau des salles Smith, Némo, Arronax, Ardan et Fogg, et donc il s'agirait par le biais d'un avenant, celui donc qui nous intéresse, je vous propose donc une hausse dérogatoire pour ces salles rénovées afin que leurs tarifs rejoignent, soient alignés à la tarification des autres salles par rapport à cette nouvelle qualité donc de ces salles.

Voilà en quelques mots, Monsieur le Président, les deux dossiers.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ces deux rapports ? Non. Alors, je vais les mettre aux voix séparément. Le point 31.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - CENTRE D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES MEGACITE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2022-2026. AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DSP. TARIFS 2023.

M. GEST : Le point 32.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - QUESTION ORALE.

M. GEST : Il nous reste la question orale qu'a déposée Amiens c'est l'tien. Je ne sais pas qui la présente. Oui, je vous en prie.

M. DECAVE : Merci.

Les habitants d'Amiens Métropole ont reçu, avec leur dernière facture d'eau, une note de l'ARS Hauts-de-France intitulée « La qualité de votre eau en 2021 ». Celle-ci indique que « des dépassements récurrents de la limite de qualité ont été mesurés pour les paramètres chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl et total pesticides ». Il est précisé que « cette limite de qualité pour les pesticides et métabolites n'est pas une norme sanitaire mais une exigence environnementale, et de ce fait, en 2021, les concentrations relevées, n'ont pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été néanmoins mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements. »

Si les concentrations de pesticides relevées sont inférieures à la norme sanitaire, et ne constituent pas aujourd'hui un danger avéré pour la santé, les dépassements récurrents indiquent que la qualité de l'eau se dégrade. Pour les usagers et les usagères, cette note reçue avec une facture d'eau a de quoi susciter quelques craintes.

Comment comprendre que les concentrations en pesticides dans l'eau que nous buvons dépassent régulièrement la limite de qualité sans que cela ne soit un problème ?

Sur le site de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, l'ANSES, on peut lire qu'en cas de dépassements, « la réglementation prévoit des actions de gestion à la demande des autorités sanitaires locales pour rétablir la conformité de l'eau à la limite de qualité (...). Différentes actions peuvent être engagées selon le contexte : protection accrue de la ressource, interconnexions entre différentes ressources d'eaux brutes, dilution, traitement renforcé de l'eau distribuée. »

Monsieur le Président, pouvez-vous nous indiquer si depuis ces mesures réalisées en 2021, la qualité de l'eau potable d'Amiens Métropole s'est améliorée ?

Quelles actions sont engagées pour l'améliorer ?

Merci.

M. GEST : La parole à Éric MAQUET.

M. MAQUET : Merci, Monsieur, et merci, Monsieur le Président.

Effectivement deux questions, je vois deux éléments dans vos interrogations.

Vous vous interrogez, d'une part, sur l'impact de la consommation d'eau sur la santé des consommateurs, et d'autre part, sur les mesures prises pour préserver la qualité de l'eau des captages d'Amiens Métropole dans la durée.

Pour ce qui concerne la qualité de l'eau actuellement distribuée, elle fait l'objet d'une surveillance approfondie par les autorités sanitaires, l'ARS, l'Agence régionale de santé, la DGS, la Direction générale de la santé, l'EFSA, l'Autorité européenne de sécurité sur les aliments, et également l'ANSES, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Soyez assuré qu'Amiens Métropole suit rigoureusement les prescriptions de ces autorités, il en va de notre responsabilité de distributeur.

Je vais essayer d'apporter des éléments de compréhension de la note très technique diffusée avec la facture d'eau, et qui pourrait légitimement être une source d'inquiétude pour les consommateurs.

Les progrès techniques en matière d'analyses et la surveillance toujours plus vigilante conduisent à rechercher toujours davantage de molécules dans l'eau de consommation. C'est ainsi que le suivi sanitaire porte sur près de 500 substances molécules, dont, depuis 2021, celles issues de la dégradation (dites « métabolites ») de pesticides qui ne sont plus utilisés, comme la chloridazone. Il faut savoir que l'eau quand même est l'aliment, l'aliment je dis bien, le plus contrôlé.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments, l'EFSA, chargée de l'évaluation des risques dans le domaine des denrées alimentaires, indique que la chloridazone ne présente aucun potentiel cancérigène ou mutagène pour l'Homme. En 2007, l'Autorité européenne de sécurité des aliments a écarté un risque pour la santé humaine. Plus précisément, l'EFSA indique que les métabolites de la chloridazone sont d'une toxicité comparable ou inférieure à celle de la chloridazone, qui ne présente elle-même aucun potentiel cancérigène ou mutagène.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire a classé ces métabolites comme « pertinents », c'est-à-dire à surveiller par précaution, en raison de faiblesses dans les protocoles d'études. Elle n'a en revanche pas établi, faute de données suffisantes, de « valeur sanitaire maximale », c'est-à-dire de seuil au-delà duquel l'eau ne peut plus être consommée. C'est donc le principe de précaution qui est prévalu et a conduit à fixer un seuil de précaution à 3 microgrammes par litre pour les métabolites de la chloridazone. On appelle ça la VMax, donc la valeur maximale. Elle a été, pour l'instant, établie à 3 microgrammes.

Sur l'ensemble des captages d'Amiens Métropole, la valeur maximale constatée est de 0,73 µg/l, la valeur minimum est de 0,021. Il faut le préciser aussi. J'aurai des chiffres, si vous voulez, à vous donner, pour le chloridazone desphényl, bien en dessous de ce seuil de précaution. Par ailleurs, les produits concernés sont interdits à la vente depuis 2019 et à l'usage agricole depuis fin 2020. Leur présence dans l'environnement ira donc plutôt en diminuant, un petit peu comme l'atrazine depuis 2007 qui est arrêtée et ça diminue, diminue, diminue.

J'espère que ces précisions aident à décrypter la note de l'ARS, et sont de nature à rassurer sur la qualité de l'eau distribuée.

Pour ce qui concerne la préservation de la ressource sur le long terme, nous sommes bien entendu très conscients du caractère indispensable de cette ressource et de la nécessité de maintenir la qualité de l'eau de la nappe. Elle s'inscrit de manière transversale dans l'ensemble des actions menées par Amiens Métropole. Pour illustrer mon propos de manière concrète, je citerai deux exemples :

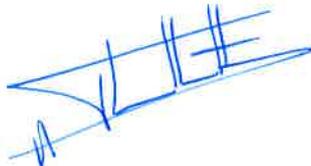
- Les périmètres de protection des captages, prévus par la réglementation. Ces périmètres ont vocation à protéger les captages contre les pollutions accidentelles et ponctuelles. Tous les captages d'Amiens Métropole font l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique qui régleme les activités et installations dans ces périmètres.
- Les programmes de préservation de la ressource dans les aires d'alimentation des captages. Ils ont pour objet la mise en place d'actions contre les pollutions diffuses. C'est ainsi que l'un des objectifs du plan d'action du Plan Alimentaire Territorial concerne la

protection de la ressource en eau. Une des actions consiste à favoriser le développement de l'agriculture biologique, afin de diminuer les concentrations en nitrates et en produits phytosanitaires.

Je finirai par un slogan : buvez l'eau de la métropole sans modération.

M. GEST : Bien. Merci, mon cher collègue. Nous en avons terminé avec ce conseil. Je vous remercie de votre participation et je vous donne rendez-vous le mois prochain.

La séance est levée à 21 H 55.



Thomas LHERMITTE
Secrétaire. de Séance

Le Président de séance,



Alain GEST